

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-septième séance – Mercredi 18 janvier 2006, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Patrice Mugny et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M. Sylvain Clavel*, *M^{mes} Linda de Coulon, Ruth Lanz Aoued*, *MM. Jean-Luc Persoz, Marc-André Rudaz* et *M^{me} Sandrine Salerno*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, et *M. Pierre Muller*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 5 janvier 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier et mercredi 18 janvier 2006, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétitions – Motion: distribution des médailles de chiens

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les deux pétitions suivantes, qui seront renvoyées à la commission des pétitions:

- P-160, «Non à des conditions de travail inacceptables à l'École de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais»;
- P-161, «Sauté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette».

4. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Isabel Nerny, Alice Ecuillon, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Bruno Martinelli, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour que l'on attribue la distribution des médailles de chiens aux divers postes municipaux et que ces médailles ne soient plus en aluminium, mais en plastique» (M-304)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire le nécessaire afin que les divers postes municipaux, tels que ceux des Eaux-Vives, à la

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 2771.

rue de Jargonnant, des Pâquis, à la rue Amat, de Plainpalais, au boulevard du Pont-d'Arve, des Grottes, à la rue du Midi, et du poste principal, au boulevard Helvétique, distribuent les médailles de chiens aux habitants des divers quartiers cités.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis décembre 2003, les nouvelles médailles pour chiens, disponibles auprès de la Caisse de l'Etat de Genève, sont en matière plastique.

Dans nombre de communes genevoises, ces médailles sont effectivement vendues dans les postes d'agents de sécurité municipaux (ASM). Toutefois, les problèmes d'organisation pratique ne sont guère comparables avec ceux d'une entité telle que la Ville de Genève où sont recensés 8000 chiens.

La vente de médailles pour chiens dans les postes d'ASM de la Ville de Genève impliquerait, en effet, la mise sur pied d'une infrastructure à la fois lourde et coûteuse. Cette nouvelle prestation entraînerait un important surcroît de travail étant donné la nécessité de procéder à des vérifications concernant la domiciliation du requérant, l'acquittement de la prime d'assurance responsabilité civile (RC), la mise à jour du carnet de vaccination du chien et l'identification de la puce électronique.

Enfin, la Caisse de l'Etat, qui vend actuellement ces médailles aux propriétaires domiciliés en ville de Genève, est favorable au statu quo, jugeant que la centralisation de la vente des médailles demeure la solution la plus simple et la plus pratique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif décide donc de renoncer à donner suite à la demande des motionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Cette réponse, personnellement, ne me satisfait pas tellement. En effet, je pense que deux postes d'agents de sécurité municipaux, un sur la rive gauche et un sur la rive droite, pourraient se charger de la distribution des médailles pour chiens. Beaucoup de personnes âgées ont des chiens et, pour certaines d'entre elles, aller systématiquement jusqu'à la Caisse de l'Etat pour demander la médaille annuelle pose des problèmes de déplacement. A mon avis, on pourrait faire l'effort de prévoir qu'un poste par rive distribue ces médailles.

5. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Isabel Nery, Monique Guignard, MM. Jean-Pascal Perler et Jean-Charles Lathion, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 2000, intitulée: «Prolongation des horaires d'été pour les Mouettes genevoises» (M-116)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à négocier avec les TPG afin que l'horaire des Mouettes genevoises soit prolongé jusqu'à 22 h, en été.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La volonté d'allonger et d'étoffer l'offre des Mouettes genevoises existe et s'est concrétisée, depuis la date du vote de la motion, par une prolongation des horaires jusqu'à 19 h 45, un horaire constant tout au long de l'année et la création de deux lignes desservant le P+R de Genève-Plage.

Le Conseil administratif a lui-même montré son engagement envers l'amélioration du service des Mouettes genevoises en s'engageant à mettre en place les infrastructures nécessaires à la création d'une ligne jusqu'au pont de la Machine.

En date du 30 mai 2005, le Conseil d'Etat a signé, avec la Société des Mouettes genevoises navigation SA, le contrat de prestations 2005-2006. Ce contrat fixe notamment l'offre de transport ainsi que les horaires d'exploitation suivants:

Horaires, fréquences

Lundi à vendredi	M1, M2: de 7 h 30 à 19 h 45; fréquence 10 minutes
	M3, M4: de 7 h 20 à 19 h 45; fréquence 25 minutes
Samedi	M1, M2: de 8 h 30 à 19 h 45; fréquence 10 minutes
	M3: de 8 h 20 à 19 h 45; fréquence 30 minutes
	M4: de 9 h 20 à 19 h 45; fréquence 30 minutes
Dimanche	M1, M2: de 10 h à 19 h 45; fréquence 10 minutes
	M3, M4: de 10 h 20 à 19 h 45; fréquence 30 minutes

Le choix de prolonger ces horaires jusqu'à 22 h dépend du Conseil d'Etat, car c'est lui, par l'intermédiaire de l'Office cantonal des transports et de la circulation, qui est compétent pour modifier les horaires fixés par le contrat de prestations.

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 1970.

De manière à répondre aux demandes de la motion, le Conseil administratif a fait parvenir au Conseil d'Etat le texte de la motion ainsi qu'une note demandant à celui-ci de considérer la possibilité d'une prolongation des horaires des Mouettes genevoises lors de la négociation du prochain contrat de prestation, qui devrait entrer en vigueur au début 2007.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

Manuel Tornare

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis vraiment très déçu par la réponse du Conseil administratif à cette motion interpartis. Nous étions plusieurs conseillers de partis différents à souhaiter qu'en été – je dis bien en été – l'horaire des Mouettes genevoises soit prolongé de 19 h à 22 h. Cette motion avait été acceptée par notre Conseil en l'an 2000. Et, en l'an 2006, que nous répond le Conseil administratif, pensant aller dans le sens des motionnaires? Eh bien, que l'horaire des Mouettes est passé de 19 h à 19 h 45, alors que nous demandions 22 h! Les Mouettes genevoises en été, Mesdames et Messieurs, contribuent aussi à l'essor touristique de notre ville. Mais le Conseil administratif n'en tient pas compte et ne va pas du tout dans le sens des motionnaires. Nous aurions pu attendre de l'exécutif que, au-delà des tractations avec les Transports publics genevois, il prenne la peine de solliciter le Conseil d'Etat pour régler ce problème. Mais non, il nous dit que le choix de prolonger ces horaires jusqu'à 22 h dépend du Conseil d'Etat, point barre! Ce n'est pas son problème, il ne peut pas aller plus loin...

Cela dit, nous pouvons toujours espérer – les promesses rendent les fous heureux! – puisque le Conseil administratif nous annonce qu'il a signalé le problème au Conseil d'Etat et que tout cela sera réétudié dans le cadre du prochain contrat de prestations qui devrait entrer en vigueur au début 2007. C'est dire que la réponse, si jamais nous voulons des progrès, nous arrivera six ans plus tard, en 2013!

Je disais hier que nos institutions étaient en train de s'essouffler. Effectivement, tant que la collaboration entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ne sera pas organisée de façon régulière et selon des règles, tant qu'on ne reposera pas la question du fonctionnement de nos institutions, nous nous retrouverons face à ce genre de problème, c'est-à-dire des non-réponses, des non-solutions, une asphyxie du système...

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 2 novembre 2004, intitulée: «Pour une application des procédures d'attribution des marchés publics respectueuse des petites entreprises» (M-380)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter régulièrement un état des lieux sur les décisions prises au sein du groupe de travail du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui vise à fixer les procédures et à limiter les recours.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'existe pas, à proprement parler, un groupe de travail du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement visant à fixer les procédures et à limiter les recours.

En revanche, les relations entre les autorités adjudicatrices et les entreprises de la construction, en relation avec les marchés publics, sont examinées par une commission consultative, fondée sur l'article 52 du règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction.

La Ville de Genève est évidemment représentée dans cette commission. Actuellement, le directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie assume cette fonction.

La commission est consultative, et non décisionnaire. Elle joue donc un rôle d'aide à la décision pour l'autorité cantonale.

En particulier, cette commission est chargée de donner des avis sur les questions de principe posées par l'application du règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction.

Ainsi, dans le courant de l'année 2004, il a été discuté dans cette commission consultative de soustraire les caisses de pension publiques à l'application stricte des marchés publics, car ces caisses de pension publiques se plaignaient d'être dans une situation de concurrence très désavantageuse par rapport aux caisses privées s'agissant de leurs investissements immobiliers.

¹ «Mémoire 162^e année»: Rapport, 2286.

Après avoir soumis cette question à la commission consultative, le Conseil d'Etat a finalement modifié le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction, en prévoyant un article 3, alinéa 2, qui indique que les caisses de pension publiques, lorsqu'elles exercent une activité commerciale ou industrielle en concurrence directe avec des entités privées, ne sont pas assujetties à la réglementation.

Le Conseil administratif tiendra volontiers au courant le Conseil municipal, environ une fois par année, des principales questions abordées par cette commission consultative.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 septembre 2005, intitulée: «Remplaçons la verrue de la place de Cornavin» (M-480)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer des négociations avec les partenaires publics et privés concernés afin de remplacer le couvert des escalators (ceux menant de la galerie marchande aux arrêts de bus), pour créer un tout cohérent avec l'ensemble de la place.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite du vote du Conseil municipal du 14 septembre 2005, le Conseil administratif a interpellé la Société Parking Place de Cornavin SA afin de connaître sa détermination dans la situation actuelle de l'aménagement de la place et des projets en cours de réalisation.

L'actuel couvert des escalators, de la ventilation et d'une partie des arrêts des transports collectifs a été réalisé en 1979, en même temps que le garage collectif de Cornavin.

¹ Rapport, 1635.

Ce couvert est l'une des émergences du parking, lesquelles font partie intégrante du droit de superficie concédé à l'époque par la Ville de Genève à la Société Parking Place de Cornavin SA.

Cette installation assure les passages entre la surface de la place (notamment les arrêts TPG), la galerie marchande et le parking en sous-sol.

Dans le cadre du concours sur présélection pour l'aménagement de la place de Cornavin en 2000, le projet lauréat «Janus» prévoyait une refonte complète de cet édicule, afin qu'il suive l'évolution des transports collectifs au long de la place et permette un meilleur déplacement des piétons, en surface comme en sous-sol. Toutefois, ce projet, pour des raisons de coût excessif, n'a pas pu être réalisé.

Des transformations importantes sont projetées maintenant à proximité; réaménagement de l'arrêt central des tramways pour le passage du tramway Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC), déplacement de la trémie de sortie à la hauteur du bâtiment de cinéma Rialto. C'est évidemment dans le cadre de ces autres transformations qu'il serait opportun que la Société Parking Place de Cornavin SA examine l'éventualité de remplacer le couvert actuel par une installation mieux adaptée.

Le Conseil administratif a donc transmis la demande du Conseil municipal (motion M-480) à la Société Parking Place de Cornavin SA, dont on rappellera que la majorité des actionnaires sont des collectivités ou établissements publics.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En qualité de motionnaires à l'époque, nous demandions de remplacer la verrue de la place de Cornavin. Or quel n'a pas été notre étonnement de lire que, si le projet lauréat du concours d'aménagement prévoyait en effet la suppression de ce que nous avons appelé «la verrue» de Cornavin, ce projet n'avait pas été complètement réalisé pour des raisons de coût excessif. C'est là un cas de figure que nous dénonçons souvent, à savoir qu'un projet qui permettrait certaines améliorations n'est finalement pas réalisé entièrement, qu'il est tronqué, simplement parce qu'on n'en a pas les moyens. Nous aurions trouvé plus intelligent de soumettre la question des moyens au Conseil municipal: sans préjuger du montant des travaux, peut-être aurions-nous trouvé légitime d'investir une somme pour améliorer la qualité de l'espace public à cet endroit. Dans sa réponse, le Conseil administratif reconnaît que la transformation prévue dans le projet lauréat aurait été une bonne solution du point de vue de l'aménagement urbain, mais qu'on ne l'a pas réalisée pour des

raisons financières. Et il nous dit finalement qu'il demandera à la Société Parking de Cornavin SA d'examiner l'éventualité de ce projet. Pour notre part, nous regrettons amèrement cette façon de procéder et nous ne pouvons que souhaiter que la suite des discussions donne raison à un aménagement de qualité.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 24 octobre 2005, intitulée: «Coupe de l'America 2007: du vent dans les voiles de la Ville de Genève!» (M-541)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de s'associer aux démarches de l'Etat de Genève et de participer à l'élaboration d'un projet promotionnel de Genève dans le cadre des épreuves de la Coupe de l'America 2007 à Valence.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a été approchée par l'Office cantonal de la promotion économique dans la perspective de la Coupe de l'America 2007. L'idée était d'élaborer un projet («Lake Geneva Region») permettant de valoriser, par le biais de cet événement et du lien avec le Team Alinghi, l'ensemble des atouts offerts par la région lémanique.

Durant plusieurs semaines, la Ville a suivi l'élaboration de ce projet en qualité d'observateur.

Par courrier du 21 juin 2005, le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE) a invité le Conseil administratif à s'associer plus activement dans ce projet, la Ville ayant naturellement sa place en tant que ville hôte «naturelle» de la Coupe de l'America.

Après un examen attentif des enjeux et investissements liés à ce partenariat unique, le Conseil administratif a toutefois décidé de ne pas s'y associer.

¹ Développée, 2651.

Néanmoins, la Ville de Genève ne reste pas inactive puisqu'elle participe, en collaboration avec le DEEE et Alinghi, à l'organisation d'une grande manifestation à Genève, sur l'esplanade du Port-Noir. Y sont envisagés l'exposition du voilier Alinghi engagé dans la Coupe de l'America, ainsi que diverses animations interactives permettant au grand public et aux écoles d'entrer dans le cœur de l'équipe.

Cet événement populaire aura lieu au mois de septembre 2006, sur une période de cinq jours.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

André Hediger

M. Pierre Maudet (R). Nous regrettons que cette motion radicale, approuvée par le Conseil municipal il y a trois mois maintenant, n'ait pas rencontré un accueil un peu plus... comment dirais-je? un peu plus audacieux de la part du Conseil administratif. Lors du débat d'entrée en matière, nous avons cru comprendre, dans les propos du magistrat en charge des sports, que le Conseil administratif avait réellement la volonté d'être actif pendant la période de la Coupe de l'America – puisque la motion l'invitait à participer à un projet promotionnel et à valoriser le nom de Genève à l'étranger. Nous constatons que cela va être le cas, mais six mois plus tôt! Je trouve que cette réponse est partielle et je regrette que la Ville n'ait pas pu s'associer à l'Etat. J'en veux pour preuve le quatrième paragraphe, qui dit: «Après un examen attentif des enjeux et des investissements liés à ce partenariat unique, le Conseil administratif a toutefois décidé de ne pas s'y associer.» J'aimerais en savoir un peu plus et je souhaiterais que M. Hediger nous dise quels sont les enjeux et investissements qui ont convaincu le Conseil administratif qu'il n'était pas opportun, pas bon, pas sage de s'associer à l'Etat et de profiter de cette manifestation pour rehausser le renom de Genève à l'étranger. Je remercie par avance le Conseil administratif de son complément de réponse.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je vais répondre aux remarques de M. Maudet. Le dossier de la Coupe de l'America est assez compliqué. Monsieur Maudet, je voudrais vous dire tout d'abord que la Ville de Genève n'a pas été directement contactée. Il y a d'abord eu une rencontre avec Michel Bonnefous, du groupe Alinghi qui a gagné à Auckland, et qui devait donc organiser la Coupe de l'America suivante. Cela s'est fait. Il y a donc Alinghi d'un côté, Coupe de l'America de l'autre, avec Michel Bonnefous et un autre Michel... dont je ne me rappelle plus le nom, qui a organisé la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'Albertville. Ils ont pris contact avec le Conseil d'Etat, qui a signé

une convention avec eux qui excluait la Ville de Genève. La Coupe de l'America est quand même à la Nautique, même si la Nautique n'est pas sur le territoire de la Ville, mais c'est Genève quand même, et la Ville de Genève est complètement ignorée! C'est ultérieurement qu'on m'a abordé en me demandant si je voulais me rallier à cette convention, dont l'Etat avait la maîtrise. Alors, j'ai dit que, dans ces conditions, il n'en était pas question. Ce d'autant plus qu'on nous demandait des sommes importantes.

Malgré la polémique actuelle sur les voyages du Conseil administratif, je suis donc allé à Valence, à une des régates de la Coupe Louis Vuitton. J'ai rencontré Michel Bonnefous avec qui j'ai discuté, pour savoir ce que nous pourrions faire au niveau de la Ville de Genève. Une idée était de faire venir sur le Léman *Alinghi*, *New Zealand*, *Oracle*, et d'organiser quelques régates à Genève, Lausanne ou Evian, dans un beau panorama. Au final, Monsieur Maudet, cela nécessitait des sommes assez importantes, car il s'agissait de faire venir au moins deux ou trois bateaux. Le coût du transport de ces bateaux depuis Valence en avion ou par la route était élevé. L'idée a donc été abandonnée.

Depuis, j'ai eu des réunions avec le groupe Alinghi. Nous allons organiser avec la Nautique, sur l'espace de la Nautique, un certain nombre d'animations durant les deux années à venir. Cela en dehors de la convention avec l'Etat, car l'Etat s'occupe davantage de la Coupe de l'America, avec Valence. De surcroît, nous allons utiliser les installations de Cinélaç pour organiser des animations visuelles, vidéo et autres. Cela va démarrer cette année, à l'automne.

Alors, Monsieur Maudet, voilà où j'en suis au niveau de ces négociations, par rapport à la Coupe de l'America. *Alinghi*, c'est quand même Genève, c'est quand même la Nautique de Genève. Je souhaite que tout cela marche bien; nous allons faire de la promotion et cela va démarrer dans quelque temps. Voilà ce que je pouvais vous dire.

La présidente. Des personnes présentes à la tribune du public se sont plaintes de ne pas bien entendre nos débats; je les prie de bien vouloir nous excuser, mais il y a des restructurations dans l'acoustique de cette salle qui nous échappent complètement, ce n'est pas nous qui en sommes les maîtres. Il semblerait que les haut-parleurs à la tribune du public aient été supprimés. Par conséquent, il va falloir tendre l'oreille...

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 mai 2000, intitulée: «Funérailles administratives des fonctionnaires» (QE-30)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

En fin de carrière au service de la Ville de Genève, une cérémonie est organisée en présence du magistrat ou de la magistrate du département, du ou de la futur(e) retraité(e), en compagnie de l'état-major et des collaborateurs(trices).

Cette cérémonie n'est pas du goût de beaucoup de retraités, mais, comme la tradition le veut, le magistrat remet une enveloppe avec son pesant de billets et certains croient qu'en déclinant la cérémonie ils ne la recevront pas. Est-ce vrai?

Le Conseil administratif ne pourrait-il pas offrir une autre solution pour saluer ses fonctionnaires méritants?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'occasion du départ à la retraite d'un ou d'une fonctionnaire, une cérémonie de départ à la retraite est organisée par la Ville de Genève. Les départs à la retraite sont également salués, en respect de l'article 66 du statut du personnel, par le versement du dernier traitement mensuel doublé. Ces deux éléments sont cependant parfaitement séparés.

Le ou la futur(e) retraité(e) est tout d'abord contacté(e) par la section des réceptions du Service des relations extérieures pour savoir s'il ou elle accepte la cérémonie proposée en son honneur. Cette cérémonie est organisée en présence du ou de la magistrat(e) responsable du département, de l'état-major et des collègues du ou de la fonctionnaire concerné(e). Elle a lieu au Palais Eynard. Un hommage est alors rendu par le ou la magistrat(e) au ou à la fonctionnaire. Celui-ci ou celle-ci reçoit ensuite un cadeau symbolique, sous la forme d'un stylo, et une lettre officielle de remerciements du Conseil administratif. Cette lettre annonce officiellement le versement du cadeau du Conseil administratif prévu par l'article 66.

Un ou une fonctionnaire déclinant la cérémonie reçoit la lettre de remerciement du Conseil administratif à son domicile. Le versement du dernier salaire mensuel doublé est effectué par le Service des ressources humaines. Cette somme était auparavant remise par le ou la magistrat(e) en main propre, mais cela n'est plus possible, car elle est soumise aux charges sociales. Le versement par le Ser-

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 5443.

vice des ressources humaines n'est en aucun cas conditionné à la participation à la cérémonie de départ à la retraite.

Considérant la liberté de choix qui est laissée aux fonctionnaires concernant la cérémonie et le fait qu'une majorité d'entre eux souhaite y participer, il n'est pas envisagé d'offrir une autre solution pour saluer le départ à la retraite des fonctionnaires méritant(e)s.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

M. Roman Juon (S). Je voudrais dissiper tout malentendu: cette question écrite ne me concerne pas personnellement! Elle m'a été suggérée par quelques anciens fonctionnaires de la Ville de Genève. En ce qui me concerne, la cérémonie de départ à la retraite était plus simple: on a profité de l'inauguration d'une place de jeux à l'école du Devin-du-Village et, comme toute personne ayant travaillé à la Ville, j'ai reçu l'enveloppe qui est statutairement attribuée.

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Patrice Reynaud, du 12 octobre 2005, intitulée: «Bâtiment trou d'air»: pourquoi vide et si cher?» (QE-193)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le bâtiment situé au 99, rue de Lyon, et désigné sous le vocable habituel «bâtiment trou d'air», semble toujours être inoccupé à ce jour.

Pourtant, en raison des indemnités diverses que la Ville de Genève aura dû payer aux propriétaires et aux architectes, ce bâtiment aura coûté près de 12 millions de francs. Quand les autorités de la Ville de Genève envisagent-elles de rentabiliser ce bâtiment par une occupation conforme à sa destination?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans la demande de crédit relative à l'aménagement d'un restaurant scolaire, d'une crèche et d'espaces d'accueil pour habitants et associations dans

¹ Annoncée, 2635.

l'immeuble situé au 99, rue de Lyon (proposition PR-330 votée le 8 septembre 2004; arrêté du Conseil d'Etat du 3 novembre 2004), il est indiqué, à la rubrique «Délais», qu'une fois le délai référendaire écoulé les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal, avec une date de mise en exploitation prévisionnelle pour août 2006.

Après six mois d'études qui ont servi à la préparation des plans d'exécution et des soumissions, le chantier a débuté le lundi 6 juin 2005, soit un bon mois après les premières ouvertures de soumissions. Le premier rendez-vous de chantier a eu lieu le vendredi 10 juin 2005.

Le mandataire de la Ville de Genève, le bureau d'architectes Favre & Guth SA, s'est engagé à terminer les travaux pour août 2006, compte tenu de l'avancement actuel du chantier: travaux de démolition et maçonnerie terminés, installations techniques chauffage, ventilation, sanitaires et électricité très avancées, cloisons plâtres en place.

Cette opération se déroule dans de bonnes conditions. Les mandataires assument parfaitement leur mandat de direction de travaux, les entreprises sont présentes sur le chantier avec des effectifs suffisants, 90% des lots sont adjugés à ce jour, et des séances de coordination ont lieu régulièrement avec les services utilisateurs.

Le programme d'occupation est confirmé, à savoir:

- rez-de-chaussée:* un espace collectif pour les habitants ménageant une place de jeux intérieure pour les enfants et un lieu de rencontre avec un café;
un espace réservé au restaurant scolaire comprenant deux réfectoires séparés par un noyau de sanitaires.
- 1^{er} étage:* espace de vie enfantine prévu pour 55 enfants; l'aménagement des espaces correspond aux directives de la petite enfance; deux grandes terrasses prolongent les espaces sur l'extérieur; des jeux y seront aménagés et des toiles à projection apporteront l'ombrage nécessaire.
- 2^e étage:* espace entièrement réservé aux habitants et aux associations de quartier. Ce niveau regroupe une salle polyvalente avec une scène modulable pouvant accueillir jusqu'à 140 personnes. Elle est divisible en deux espaces, l'un de 40 et l'autre de 100 personnes;
on y trouve aussi un lieu «activités des habitants» équipé d'une cafétéria et d'une cuisine, ainsi que des locaux d'associations. L'accès à ces surfaces se fait par un grand hall – couloir permettant, comme au rez-de-chaussée, d'être exploité comme lieu d'expositions, d'informations et d'échanges.

Enfin, il convient de noter que les montants engagés à ce jour respectent le crédit voté de 7 573 900 francs. Cette situation financière saine participe également à un bon déroulement de cette opération, qui, sauf imprévu, devrait être achevée en août 2006, comme indiqué dans les considérants de la proposition PR-330 du 4 février 2004.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif
Christian Ferrazino

11. Motion du 9 novembre 2005 de MM. Roland Crot, Sylvain Clavel, Marc-André Rudaz, Eric Ischi, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, René Winet, Georges Queloz, Jean-Luc Persoz et M^{me} Nathalie Fontanet: «T'as pas deux balles?» La mendicité dans la rue a atteint ses limites» (M-566)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que force est de constater que la mendicité dans nos rues a atteint ses limites en termes de quantité; chaque jour, vous êtes interpellés à plusieurs reprises;
- qu'il s'agit de bandes organisées, amenées en groupes et déposées dans tous les lieux stratégiques: entrées de banques, de parkings, de magasins, etc., mais spécialement dans tous les endroits où vous êtes appelés à ouvrir votre porte-monnaie;
- que même des enfants sont exploités et soumis à cette tâche, ce qui est tout simplement inadmissible. Pire encore, des nourrissons sont passés de bras en bras pour sensibiliser et culpabiliser les passants;
- que cette situation engendre un sentiment d'insécurité grandissant et profond et, de plus, un sentiment de culpabilité;
- qu'un trop grand nombre de «musiciens» sont autorisés à se produire et qu'il n'y a pour ainsi dire aucun contrôle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions qui s'imposent pour remédier à cette situation; le cas échéant, à intervenir auprès du Conseil d'Etat si cette mission n'est pas de la compétence des agents de sécurité municipaux, afin de demander qu'ils obtiennent les compétences nécessaires pour faire face à cette situation qui ne fait que se dégrader.

¹ Annoncée, 3108.

La présidente. Nous devons traiter ici la motion préjudicielle du 30 novembre 2005, de MM. René Grand, Sébastien Bertrand, Alain Dupraz, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Alexandra Rys: «Précarité et mendicité à Genève» (M-576)¹

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

- la présence de la mendicité à Genève;
- les inquiétudes et interrogations exprimées par une partie de la population vis-à-vis de cette réalité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un état des lieux des dispositifs sociaux mis en place par la municipalité en coordination avec l'Etat pour répondre à cette situation.

M. René Grand (S). Mesdames et Messieurs, nous sommes ici devant une question désolante, grave... En ville de Genève, oui, effectivement, le phénomène de la mendicité qui augmente nous interpelle tous. Non seulement il nous interpelle, mais il nous remet en cause, il remet en cause l'image de notre ville.

Au nom des auteurs de la motion préjudicielle, je dirai tout d'abord qu'il faut admettre une nouvelle réalité, c'est que la pauvreté existe à Genève et en Suisse. On ne peut plus la cacher comme beaucoup aimeraient le faire. Genève, ville internationale, attire les confédérés – moi-même, petit Fribourgeois, je suis venu à Genève, comme de nombreux autres confédérés, attirés par notre ville, par un emploi ou par l'offre culturelle. Genève attire aussi les touristes, les multinationales, l'ONU, les milliardaires, qui se trouvent très bien ici... Mais n'oublions pas que les pauvres, les démunis, en Suisse, en Europe et dans le monde entier, connaissent aussi la ville de Genève. Dès lors, pourquoi ne viendraient-ils pas? Il y a de la richesse – en commission, on a même comparé la rue du Rhône à la place Vendôme de Paris – de bonnes affaires sont à faire et il faut accepter que notre ville attire tout le monde, y compris les plus démunis.

Comme les autres villes d'Europe, Genève est assiégée par tous ceux qui espèrent avoir un petit morceau du gâteau et participer un peu à cette richesse. Le tiers monde nous assiège, preuve en est tous ceux qui se noient au détroit de Gibraltar, tous ceux qui essaient d'atteindre l'Italie dans des embarcations de fortune. Acceptons cette réalité, elle est là, on ne peut plus la cacher.

Cela dit, les auteurs de la motion préjudicielle ne sont pas d'accord avec la façon dont la motion M-566 essaie de résoudre le problème de la mendicité et de la

¹ Annoncée, 3414.

précarité. Nous disons non sur la forme et non sur le fond! Sur la forme, pour ceux qui ne le sauraient pas, je rappelle que les agents de sécurité municipaux (ASM) ne sont pas compétents pour arrêter les gens qui font la manche, qui mendient. C'est une tâche qui est dévolue à la gendarmerie cantonale. Deuxièmement, il ne faut pas confondre les mendiants et les musiciens de rue. La mendicité peut être réprimée d'après une loi qui date de 1941 – une loi toute jeune, comme moi ou comme M. Hediger! En revanche, les musiciens sont autorisés à jouer dans la rue, à condition qu'ils paient un petit écot de quelques francs. Autrefois, ils étaient soumis à une audition, mais celle-ci a été supprimée... (*Protestations.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, laissez parler l'orateur. M. Grand a le droit de s'exprimer. Nous avons annoncé que nous étions saisis d'une motion préjudicielle et vous voudrez bien vous référer à l'article 51 du nouveau règlement du Conseil municipal, Monsieur Barbey, qui concerne la motion préjudicielle. Comme le prévoit l'alinéa 2, vous pourrez demander qu'il y ait débat sur la préjudicialité de cette motion. Mais, pour l'instant, M. Grand a parfaitement le droit d'exposer sa motion... Monsieur Grand, poursuivez!

M. René Grand. Merci, Madame la présidente. La motion M-566 ne répond pas au fond du problème. La mendicité n'est pas seulement le fait de bandes organisées. Le *GHI* et d'autres journaux ont rapporté que des bandes organisées amènent des gens qui viennent sciemment faire la manche dans les rues de Genève, aux endroits stratégiques. Mais il y a aussi des jeunes de notre pays, des jeunes qui vivent en bande, avec des chiens, il y a aussi des enfants, des clochards, des SDF... Or la police ne peut pas tout faire. Ces gens-là sont insolvable et si elle les arrête, elle est ensuite obligée de les relâcher. Il y a un vide juridique à cet égard.

Deuxièmement, sur le fond, cette motion n'attaque pas les causes du problème, mais les conséquences. En effet, les gens qui mendient, qui font la manche, qu'ils soient jeunes, vieux, étrangers ou Suisses, ne sont pas les causes mais la conséquence de la misère. Ce sont des victimes. Certaines personnes sont certes exploitées par des trafiquants, mais elles sont aussi victimes du chômage, du manque de logement, de la déprime. L'Hospice général constate une augmentation de 10 à 20% des cas dramatiques ces dernières années. Il ne faut donc pas s'attaquer aux victimes de la misère, mais à la misère elle-même.

Vous avez tous lu qu'en Suisse plus d'un million de personnes vivent dans la pauvreté. En France, on a traité les habitants des banlieues de racaille, mais c'est un scandale, parce qu'on sait très bien d'où vient le problème des banlieues. Le problème est que ces gens-là n'ont pas le minimum vital, n'ont pas de travail... (*Protestations.*)

La présidente. Monsieur Queloz, je vous prie de me laisser présider la séance! Pour l'instant, le motionnaire défend sa motion... (*Remarque.*) Non, je vous prie de vous référer au règlement! Excusez-moi, Monsieur Grand, mais je suis obligée de vous interrompre pour expliquer deux choses. La première, c'est que cette motion préjudicielle était inscrite à l'ordre du jour et que vous auriez donc pu intervenir sur la préjudicialité lorsque nous l'avons annoncée. Deuxièmement, après l'exposé de M. Grand, rien ne vous empêchera de demander le vote sur la préjudicialité. Il me semble que la procédure suivie est tout à fait correcte et qu'elle ne lèse en aucun cas vos prises de position.

M. René Grand. Mesdames et Messieurs, je le répète, ne nous attaquons pas aux conséquences, mais aux causes que sont le chômage, la précarité, la pauvreté. Des expériences ont été faites, ici à Genève, pour éliminer les dealers autour de la gare, où on a délimité un périmètre d'exclusion. Or que se passe-t-il aujourd'hui? Eh bien, à la commission des pétitions, nous recevons des réclamations de toute la ville, parce que les dealers se sont répandus partout ailleurs! C'est donc un coup d'épée dans l'eau. Ces problèmes sont des problèmes de société et non des problèmes de police. La police ne peut que repousser les problèmes ailleurs. Alors, que faire? Tout d'abord, il faut essayer de calmer le jeu... (*Exclamations.*) Je vois que, ce soir, ce sera très difficile, puisque certaines personnes ne sont même pas capables de respecter le règlement... (*Remarque de M. Queloz.*)

La présidente. Là, Monsieur Queloz, vous allez trop loin! Je vous assure que le règlement est respecté. C'est vous qui ne le respectez pas en ne laissant pas parler l'orateur!

M. René Grand. Pour notre part, nous proposons d'abord de calmer le jeu. Les mendiants, les exclus sont des êtres humains, et il s'agit de respecter la dignité humaine. Mesdames et Messieurs, j'admire ces gens qui, dans le froid, dans l'indifférence, tendent la main pendant des heures pour obtenir quelques sous. Je crois que, pour en arriver à cette extrémité, il faut vraiment en avoir besoin! J'aimerais vous lire ici l'article 12 de la Constitution fédérale: «Quiconque est dans une situation de détresse, n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.»

Comme le dit notre motion préjudicielle, nous voulons faire un état des lieux, pour savoir ce qui se passe aujourd'hui dans notre municipalité, dans les différents services, pour savoir comment les fonctionnaires de la Ville et le Conseil administratif réagissent vis-à-vis de cette précarité, de cette mendicité.

Nous voulons aussi savoir ce que font le Canton, la police et la gendarmerie, les institutions caritatives... Car tout le monde est sur le pont; la Coulou, le Caré sont débordés, de même que les services sociaux.

Troisièmement, il s'agit effectivement de changer ce qui peut l'être dans le cadre de l'administration municipale. Il faudra peut-être aussi changer des lois et des règlements, pour mieux combattre la misère d'êtres humains et, surtout, aider ceux qui peuvent l'être, ceux qui sont d'accord de l'être.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous demande de renvoyer cette motion préjudicielle à la commission sociale et de la jeunesse, de façon à pouvoir, ensuite, proposer des mesures précises au Conseil administratif. Enfin, j'aimerais citer le slogan qui avait été utilisé dans une action de l'Action de Carême et de Pain pour le prochain: «Si des gens meurent de faim aujourd'hui, ce n'est pas parce que nous mangeons trop, c'est parce que nous ne réfléchissons pas assez.» J'ai dit! (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, comme le prévoit le règlement, il est possible, à la demande de cinq membres du Conseil municipal, d'ouvrir la discussion sur la qualité préjudicielle de la motion. Je prie ceux qui demandent la discussion sur la préjudicialité de bien vouloir lever la main...

Bien, il y a visiblement plus de cinq personnes qui demandent d'ouvrir le débat sur la qualité préjudicielle. Je rappelle que, selon le règlement, les prises de parole se limitent à une personne par groupe.

Préconsultation sur la préjudicialité de la motion M-576

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je vais donc m'en tenir à la préjudicialité de la motion, puisque c'est ce qui a été demandé, mais je ne le ferai pas sans avoir relevé à quel point je trouve lamentable ce qui se passe. Nous perdons du temps sur des questions de procédure, alors que nous sommes censés aborder un thème extrêmement grave, celui de la pauvreté chez nous et, comme l'a dit M. Grand, de la pauvreté qui nous vient d'ailleurs, liée indirectement à des questions de sécurité et d'insécurité. Passer du temps à décider si la motion M-576 est préjudicielle ou non, si on en débat maintenant ou non, je trouve cela un peu fort de café de la part de conseillers municipaux qui viennent de dîner aux frais de la princesse – car nous touchons un jeton pour le dîner – et qui rentreront chez eux tout à l'heure, bien au chaud, car ils ont un toit sur leur tête!

En l'occurrence, Madame la présidente, cette motion M-576 est effectivement préjudicielle et je vais expliquer pourquoi. La motion M-566 invite le Conseil

administratif «à prendre les dispositions qui s'imposent pour remédier à cette situation». Voilà typiquement une phrase qui est pleine de bonnes intentions – nous voulons bien les saluer, les relever au passage – mais qui ne veut rien dire! En parlant de dispositions, à quoi pense-t-on, que veut-on? Vise-t-on des mesures en termes de sécurité ou en termes de solution à la pauvreté? Cela ne se résout pas avec une phrase... Juste après, la motion invite le Conseil administratif, je cite, «le cas échéant, à intervenir auprès du Conseil d'Etat». Cela signifie que les rédacteurs de la motion ne savent même pas s'il s'agit de compétences municipales ou de compétences cantonales!

Madame la présidente, nous avons déposé cette motion préjudicielle M-576, parce qu'il nous semble que, pour travailler correctement, il faut prendre les choses dans l'ordre. Et puisque nous siégeons au Conseil municipal – cela paraît idiot de le répéter, mais enfin, vu ce qu'on entend dans la salle, ce n'est sans doute pas inutile! – il nous paraît indispensable de commencer par savoir ce que peut faire la Ville, confrontée à la situation qui a été décrite par M. Grand. Une fois que nous saurons ce qui est fait par les différents services – ceux du département de M. Tornare, mais aussi ceux du département de M. Hediger – une fois que nous aurons établi, en commission, un catalogue de ce que nous pouvons faire au niveau municipal, notre Conseil pourra dire ce qu'il souhaite, ce qui doit être fait, de quelle manière, par quels services et éventuellement dans quel délai.

Du point de vue démocrate-chrétien, ce problème, qui touche à la structure et au tissu même de notre société, est tellement grave qu'on doit le traiter correctement. Notre plus cher désir est de travailler à fond sur ces questions. C'est pourquoi je vous invite ardemment à accepter la préjudicialité de cette motion. (*Applaudissements.*)

M. Georges Queloz (L). Enfin, nous pouvons débattre du caractère préjudiciel de la motion M-576! Car c'est de cela qu'il s'agit, et si vous nous aviez donné la parole, Madame la présidente, nous aurions pu expliquer pourquoi, à notre avis, elle ne peut être préjudicielle. En l'espèce, une motion préjudicielle, si elle est acceptée, annule et remplace la proposition initiale. Or la motion initiale ne demande pas les mêmes choses que la motion préjudicielle. Mesdames et Messieurs, si vous renoncez au caractère préjudiciel de la motion M-576, nous serons d'accord de faire un état des lieux sur le plan social et de renvoyer votre motion à la commission sociale et de la jeunesse. Cela à la condition que notre motion, qui demande quels sont les pouvoirs des agents municipaux pour intervenir sur le domaine public, soit renvoyée à la commission des sports et de la sécurité.

Nous sommes tous d'accord qu'il y a un véritable problème, à l'égard duquel on peut être plus ou moins tolérant, mais ce soir la question est de ren-

voyer les deux motions dans deux commissions différentes. Ces textes n'ont pas les mêmes buts et c'est pourquoi il serait dommage de ne garder que la motion dite préjudicielle, déposée par l'Alternative et le Parti démocrate-chrétien – à laquelle nous sommes par ailleurs prêts à souscrire – et qui demande un état des lieux. Encore que, pour connaître l'état des lieux, il suffit de se promener dans les rues...

Nous sommes en train d'étudier, à la commission des sports et de la sécurité, une motion qui concerne le contrôle de la vitesse dans les zones 30 km/h et les pouvoirs d'intervention des agents municipaux. Là, curieusement, tout le monde était d'accord de renvoyer cette motion à la commission des sports et de la sécurité, mais ici vous ne le voulez pas. Je sais que le problème est très délicat, il l'est pour nous comme pour vous, mais, comme disait Chevènement, on ne peut pas accueillir à Genève toute la misère du monde... (*Remarque.*) Vous avez raison, c'était Rocard!

En fait, j'ai eu l'occasion de participer au comité de gestion d'un centre d'action sociale et de santé, où cette problématique a été discutée, et c'est la raison pour laquelle j'ai signé la motion M-566. Il y a un véritable problème et nous devons l'affronter. Mesdames et Messieurs, si vous retirez la préjudicialité de votre motion, nous l'enverrons à la commission sociale et de la jeunesse, et ensuite nous traiterons les deux motions ensemble, en séance plénière, sur la base des rapports de commission. Voilà la proposition que nous voulions faire tout à l'heure. C'est une proposition sage, puisque chacun reconnaît, d'un côté comme de l'autre, qu'il y a un véritable problème.

La présidente. Monsieur Queloz, je tiens à rectifier: vous dites qu'une motion préjudicielle vise à annuler ou à remplacer la proposition initiale, mais c'est inexact. Selon le règlement, une motion préjudicielle «a pour but de résoudre au préalable un problème particulier lié au traitement de la proposition principale». Il ne s'agit donc pas d'annuler ou de remplacer un texte, mais d'éclaircir un point préalable. Monsieur Dossan, vous avez la parole.

M. Guy Dossan (R). Ce soir, Madame la présidente, vous m'apprenez quelque chose! Lorsqu'une motion préjudicielle est acceptée, en principe elle remplace la motion initiale. Si on vote la motion M-576, la motion M-566 n'existe plus! Cela a toujours été comme cela. Mais, maintenant, on change les règles du jeu, d'après ce que je viens d'entendre...

A notre avis, la motion M-576 n'est pas préjudicielle, parce qu'elle ne traite pas du même problème. Nous sommes d'accord avec ce que dit M. Grand sur

la précarité à Genève, nous sommes bien conscients qu'il y a un problème à ce propos et nous sommes tout à fait d'accord d'en parler, de demander un état des lieux pour savoir ce qui se fait. Mais cela ne résoudra pas pour autant le problème particulier que nous posons dans notre motion M-566, qui s'attaque, si vous me permettez l'expression, à la mendicité «touristique», de la part de gens que l'on amène tous les matins et que l'on reprend tous les soirs. Les dispositifs sociaux qui existent à Genève ne peuvent représenter une solution pour ces gens-là, puisqu'ils viennent de l'autre côté de la frontière. C'est dire qu'une motion ne peut aller sans l'autre, que l'une ne peut remplacer l'autre. Il faut donc faire ce que disait M. Queloz, à savoir renvoyer les deux motions dans deux commissions différentes, et ne pas remplacer l'une par l'autre.

Mise aux voix, la préjudicialité de la motion M-576 est acceptée par 42 oui contre 21 non.

La présidente. La préjudicialité étant acceptée, nous traitons la motion M-576 en premier. J'ouvre le tour de préconsultation.

Préconsultation sur la motion M-576

M. Patrice Reynaud (L). Avant d'entrer dans le débat, je voudrais revenir sur un aspect purement technique. Madame la présidente, vous avez lu le nouvel article 51 de notre règlement et je me permets de vous poser une question à ce propos: quel est aujourd'hui le sens du préjudice? S'il consiste à résoudre au préalable un point particulier lié au traitement de la proposition principale, j'ai l'impression, en tant que juriste, de pouvoir en conclure qu'il n'y a plus d'exclusion d'un texte par l'autre. En conséquence, contrairement à ce qui se passait auparavant, la motion M-566 demeure et n'a pas été annulée par le vote qui vient d'avoir lieu sur la préjudicialité de la motion M-576. Nous sommes bien d'accord, Madame la présidente?

Bien, alors, je crois qu'il faudra assez rapidement examiner cela en commission du règlement et amender l'article 51, parce qu'il prive de tout sens juridique la notion de préjudicialité, qui ne veut plus rien dire du tout. Voilà le point sur lequel je voulais intervenir, et je me tais pour laisser aux auteurs des deux motions le soin de s'exprimer...

La présidente. Monsieur Reynaud, nous traitons d'abord la motion préjudicielle M-576. M. Grand s'est exprimé, nous avons ouvert le tour de préconsultation et vous êtes libre de vous exprimer sur le fond...

M. Patrice Reynaud. Non, je voulais juste m'exprimer sur l'aspect technique. D'autres membres de mon groupe interviendront sur le fond.

M. Roland Crot (UDC). Cette motion préjudicielle ne demande qu'un état des lieux, qui est déjà connu. Elle n'amène absolument rien qui puisse résoudre le problème de la mendicité dans notre ville, qui a pris une ampleur importante. C'est la raison pour laquelle notre groupe refusera cette motion M-576.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Madame la présidente, certains diront que c'est à cause de ma blondeur, mais j'ai besoin que vous me précisiez une dernière chose. Nous traitons maintenant la motion M-576, nous allons nous prononcer sur celle-ci, et ensuite nous traiterons la motion M-566, c'est bien cela?

La présidente. C'est exact!

M^{me} Nathalie Fontanet. Bien, je vais donc me prononcer au nom du groupe libéral. Nous soutenons cette motion M-576, car nous sommes d'avis qu'elle est tout à fait complémentaire à la motion M-566 et qu'il est essentiel de faire un tour d'horizon, de façon à voir ce qui est prévu. Contrairement à ce que nous avons vu dans les regards de certains membres de l'Alternative – Madame la présidente, vous transmettez à M. Mino, qui passe son temps à nous faire la leçon! – nous sommes, nous aussi, humains. Je me sens extrêmement humaine, je suis très touchée par ce qui se passe. Peu importe que ces gens soient étrangers ou Suisses, hommes, femmes ou enfants: personne n'a à mendier dans la rue! M. Grand l'a dit tout à l'heure, l'article 12 de la Constitution parle de dignité humaine et il n'est pas digne que des gens soient dans la rue et aient faim. Il est encore moins digne que ces gens viennent avec des enfants et s'en servent pour obtenir plus.

Nous avons voulu aborder plus spécialement cet aspect-là dans notre motion M-566, qui n'est pas en contradiction avec la motion M-576. Le problème est extrêmement grave. Nous ne pouvons pas nous contenter de faire un état des lieux et de dire – comme je l'ai entendu dans les travées ce soir – qu'il n'y a pas de solution, que ce problème existe partout, dans tous les pays industrialisés et riches. Je suis peut-être blonde, comme je l'ai dit, je suis peut-être crédule et trop pleine d'espoir, mais je crois que nous devons nous pencher sur le problème. Nous ne pouvons nous contenter de faire un état des lieux pour nous rassurer: nous devons aussi nous interroger sur les mesures qui peuvent être prises. Et

quand je parle de mesures, il va de soi que je ne parle pas de jeter ces gens dans des fourgons avec leurs enfants et de les enfermer en prison! On ne se débarrasse pas ainsi des problèmes...

En revanche, nous pourrions envisager que les agents municipaux aillent vers ces gens qui viennent en bandes organisées et leur disent qu'ils ne peuvent pas rester là, qu'il existe des foyers, comme le Caré, qui peuvent leur donner à manger, que des institutions peuvent leur venir en aide, mais qu'ils n'ont rien à faire dans nos rues, à mendier avec des enfants, tous les jours, systématiquement. C'est cet aspect-là que nous voulions aborder. Cela dit, le groupe libéral, dans son ensemble, soutient la motion M-576 déposée par nos collègues de l'Alternative.

M. Guy Dossan (R). Qu'ajouter après les propos de M^{me} Fontanet, qui a dit à peu près tout ce qu'il fallait? Pour sa part, le groupe radical est parfaitement conscient du problème de mendicité qui existe à Genève et il va donc soutenir cette motion M-576. En effet, il n'est sans doute pas inutile de faire un état des lieux, car je suis persuadé que pas un des 80 conseillers municipaux ici présents ne sait exactement tout ce qui se fait à Genève dans ce domaine. Cette motion est une très bonne motion, nous la soutenons et nous espérons, Mesdames et Messieurs, que vous ferez de même tout à l'heure pour notre motion M-566.

M. Patrice Reynaud (L). Je crois me souvenir que les auteurs de la motion M-576 avaient proposé de la renvoyer directement au Conseil administratif. Le groupe libéral propose de lui permettre de faire un tour en commission sociale et de la jeunesse, afin d'étudier ce sujet dans deux commissions, soit à la commission sociale et de la jeunesse et à la commission des sports et de la sécurité, dans l'hypothèse où la motion M-566 remporterait vos suffrages. De façon à faire une étude la plus exhaustive possible, nous proposons donc de renvoyer la motion M-576, non pas directement au Conseil administratif, mais à la commission sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-576 est acceptée par 58 oui contre 4 non (2 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (64 oui et 2 abstentions).

La présidente. Nous allons maintenant aborder la motion M-566. Je donne la parole aux motionnaires, soit à M. Queloz...

M. Georges Queloz (L). Ce soir, on a déjà largement évoqué le fond du sujet. Je suis satisfait de voir que l'ensemble de ce Conseil reconnaît qu'il y a un véritable problème, et qu'il est prêt à l'étudier. En l'occurrence, il ne s'agit pas de faire de Genève un Etat policier. Nous avons toujours toléré énormément de choses, mais le fait est que nous avons une grande responsabilité à propos de ce qui se passe sur le domaine public de la Ville. Suivant ce qui se passerait sur notre territoire, nous devrions en répondre au regard de la loi, et ce ne serait peut-être pas si drôle que cela! Il est donc important que les membres de notre Conseil sachent comment les agents municipaux peuvent intervenir en matière de mendicité. A part le mendiant proprement dit, il y a la personne qui, même si elle ne sait pas en jouer, a un accordéon et qui est tolérée, parce qu'elle offre une prestation, mais il y a aussi les enfants qui sont exploités, qui ne sont pas scolarisés, envers lesquels nous avons une grande responsabilité. C'est la raison pour laquelle je vous invite à renvoyer cette motion M-566 à la commission des sports et de la sécurité et à faire le débat ensuite, en fonction du rapport. Ainsi, tout le monde repartira content ce soir!

Préconsultation sur la motion M-566

M. Jacques Mino (AdG/SI). Quitte à causer du déplaisir à M^{me} Fontanet, et je le regrette, je dois dire que cette deuxième motion n'est pas si œcuménique qu'elle le paraît. Mesdames et Messieurs, vous y évoquez les étrangers mendiants – ne serait-ce que pour cela je ne peux être d'accord – mais vous n'êtes pas assez explicites: comment chasser ces mendiants? Car la question est bien là! Vous ne précisez pas de quel type de chasse il s'agit, quelles solutions vous préconisez. Est-ce l'hospice des pauvres, qui est aujourd'hui l'Hôpital à 1000 francs par jour? La prison, comme cela se faisait, mais qui coûte 500 francs par jour pour les internements administratifs? Le travail forcé, qui concurrence le privé? Les jets d'eau réguliers à la Sarkozy, pour faire circuler les mendiants? Les interdictions territoriales, les interpellations répétées, alors que la police n'en peut plus et que cela ne sert à rien? Cette politique-là, c'est le retour au XIX^e siècle: chacun pour soi, et les pauvres au sous-sol!

Mesdames et Messieurs, vous jouez sur la peur des gens: un jour, ce sont les taggers, un autre les étrangers ou les dealers, aujourd'hui ce sont les mendiants... Il faut sans cesse désigner des coupables, des boucs émissaires à ceux qui sont exploités, car il faut bien détourner l'attention des salariées et des salariés, oui, détourner leur attention des véritables ravages que le système économique en place fait dans leurs rangs, à commencer par les mauvaises conditions de travail et le chômage – cela a déjà été dit. Vous avez lu comme moi la dernière statistique sur les travailleurs en Suisse: 40% de la population est angoissée par la perte possible de son emploi.

Dans votre monde sans solidarité, chaque individu est renvoyé à lui-même et est rendu responsable de son malheur. C'est ainsi que votre majorité au Grand Conseil, suivant M. Unger, vient de prendre une décision effrayante, celle d'appauvrir encore plus, à Genève, ceux qui sont à l'assistance, en leur enlevant les allocations complémentaires de vêtements, de transports. Je l'ai dit hier: c'est 450 francs de moins pour une femme qui travaille pour 3000 francs par mois et qui a deux gosses sur les bras! Et après cela, après avoir mis sur la paille les enfants pauvres de Genève, vous allez nous faire croire que vous pleurez réellement sur les enfants exploités par les migrants? Cela n'a pas de sens, nous ne pouvons vous croire! Il ne fallait pas faire des choses pareilles au Grand Conseil, car vous vous êtes ainsi décrédibilisés.

Hors de votre système, il n'y a point de salut. L'insoumis, l'exclus, le pauvre, le dépressif qui se soigne à l'alcool ou aux psychotropes, le routard sans abri, l'asocial paumé ne peuvent être pour vous que des délinquants en puissance, car ils remettent en question votre système. Nous pensons, nous, qu'il y a des lois pour poursuivre les vraies délinquances de la rue; elles existent, elles sont relatives aux agressions sexuelles, à l'extorsion et au racket. Vous faut-il encore une loi contre le péché d'oisiveté, d'anormalité, d'incapacité à être, de non-conformité?

Il est vrai que le mendiant dérange, et pas seulement vous. Il est d'une part le miroir de ce qui peut arriver demain à chacune et à chacun d'entre nous: la maladie, la perte d'emploi, la dépression, le divorce, puis la rue, on connaît le processus. Le mendiant, c'est vrai, réveille aussi notre mauvaise conscience. Il est difficile de passer devant une main tendue pacifiquement, sans se demander: «Je donne ou je ne donne pas?» Dans les deux cas, on reste mal, on ne sait que faire devant des semblables qui sont hors normes, et on se sent lâche d'en rester là. Il vaut donc mieux les cacher, les envoyer chez Noël à la Coulou, chez Jean-Marie au Caré, ou chez Jean-Marc au Square-Hugo! Certes, vous subventionnez comme nous ces cours des miracles, mais vous appelez aussi le gendarme, et c'est ce qui nous déplaît. D'où votre double discours; vous naviguez entre charité et répression, mais vous ratez chaque fois la case justice!

Par ailleurs, que faites-vous de notre liberté, celle de chacune et de chacun de pouvoir décider, lorsqu'il rencontre les autres dans la rue, quels qu'il soient, de les aider ou de ne pas les aider? Pour pondre une telle motion, il fallait oublier que l'on est soi-même au chaud, que l'on mange, que l'on peut se laver, que l'on a, dans un coin, une télé et parfois aussi des livres... Il ne fallait pas avoir honte non plus de nourrir son pouvoir politique de l'oppression des faibles. Face à une telle attitude, un journaliste excentrique, un dénommé Ferdinand Lop, répondait par dérision, déjà en 1930, qu'il fallait décréter l'extinction du paupérisme à partir de 22 h...

Plus sérieusement, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose de changer le regard que l'on porte sur le mendiant, que

celui-ci soit considéré comme un citoyen qui a des droits, le droit d'exister même à minima, mais décentement, le droit de survivre dignement, tout simplement parce qu'il est là, le droit d'être assis au coin de la rue et de tendre la main, et aussi le droit de nous déranger du seul fait qu'il est le miroir tranquille de notre société. Ce n'est pas la mendicité dans la rue, Mesdames et Messieurs les motionnaires, qui a atteint ses limites: c'est votre système économique et social qui a atteint les siennes! (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, vous me permettrez tout d'abord, en introduction, de dire que la vision de M. Mino, avec les bons d'un côté et les méchants de l'autre, est quelque peu manichéenne. Ce n'est pas aussi simple, car si c'était aussi simple, nous, les démocrates-chrétiens, serions toujours du même côté! Or vous savez que notre parti a par deux fois, à une très large majorité, soutenu les référendums contre la nouvelle loi sur l'asile et contre la nouvelle loi sur les étrangers. De même, ce soir nous avons démontré, grâce à l'excellente intervention d'Alexandra Rys, que nous n'étions pas non plus du côté où M. Mino entendait nous ranger, lorsqu'il a évoqué la majorité du Grand Conseil.

Cela étant dit, en ce qui nous concerne, nous n'entrerons pas en matière sur la motion M-566, car nous ne voulons surtout pas que les deux motions soient renvoyées à deux commissions différentes qui feraient finalement le même travail. Puisque la motion M-576 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, il y a fort à parier que les commissaires décideront d'auditionner aussi les agents de sécurité municipaux et leur patron, M. Hediger. Les ASM sont avant tout des agents de prévention et ils ont un rôle à jouer par rapport à ce problème de la mendicité. Il y a donc fort à parier que les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse à propos de la motion M-576 reprendront en partie ce qui est souhaité dans la motion M-566, à savoir une collaboration avec l'Etat, des interventions coordonnées entre la police cantonale et les ASM... Laissons donc le débat se faire dans une seule commission.

Je relève enfin, comme l'a dit M. Mino, que la motion M-576 a l'avantage de mettre en avant l'aspect humain. C'est bien pour cela que nous l'avons signée et que nous refuserons la motion M-566.

M. Patrice Reynaud (L). J'ai écouté avec beaucoup de respect – je pèse mes mots – ce que M. Mino a dit. Je m'explique: je dis respect parce que, contrairement à ce qu'il a l'air de penser, dans nos partis, et pas seulement au Parti libéral, nous sommes particulièrement catastrophés par la mendicité au sens où vous l'avez exprimé tout à l'heure, par la misère et la précarité. Sur ce point,

nous vous rejoindrons toujours. Vous disiez, Monsieur Mino, que, d'un côté, nous votions des subventions et que de l'autre côté nous prenions le bâton. Oui, c'est exact, mais je vous signale que vous le faites aussi parfois, parce que la liberté implique le respect d'un certain nombre de lois, sans quoi il n'y a pas de réelle liberté.

Cela étant dit, ces deux motions ne visent pas la même mendicité. Vous, Mesdames et Messieurs d'en face, vous tentez de nier une certaine forme de mendicité qui malheureusement existe – et pas seulement à Genève d'ailleurs – en l'englobant dans cette chose atroce, catastrophique, qui est effectivement le résultat de nos économies, c'est-à-dire la véritable mendicité, j'allais dire la mendicité de besoin. Encore une fois, ce n'est pas celle-ci que vise la motion M-566. C'est vrai, il est désagréable d'en parler, sans aucun doute, mais enfin, si un élu ne peut pas parler des problèmes réels qui se posent dans la ville, il n'a alors rien à faire ici! Le problème, vous l'avez lu dans les considérants de notre motion, c'est une certaine professionnalisation de la mendicité. C'est de celle-là et uniquement de celle-là qu'il est question dans la motion M-566.

Pourquoi avons-nous accepté avec la plus grande ferveur l'autre motion, la vôtre? C'est parce qu'elle parle de la véritable mendicité, celle que je qualifiais de mendicité du besoin, pour laquelle il faut faire une analyse approfondie, qu'il faut étudier en commission sociale et de la jeunesse, pour savoir ce qui est fait aujourd'hui et ce qui pourra être fait demain. Oui, nous étions unanimes à aller dans ce sens.

En revanche, la motion M-566 vise la mendicité professionnelle, celle que nous voyons les uns et les autres dans tous les quartiers, que nous soyons de droite ou de gauche, celle qui est organisée, rarement par les Suisses, souvent par les étrangers. Vous avez vu forcément, tous et toutes, au même titre que moi, ces pauvres enfants, ces nourrissons qu'on se passe de bras en bras, ces véritables gangs qui n'essaient pas de mendier quelque chose, mais qui sont là pour spolier, si vous me permettez l'expression, les racines de notre économie. Celle-ci est effectivement une économie riche, mais, pour ma part, j'estime que nous y avons tous contribué, je n'ai pas honte de le dire et encore moins honte d'en vivre. Et je ne peux pas admettre que certains essaient d'en profiter de la façon la plus basse, la plus lâche possible, en utilisant précisément ceux que nous avons, tous, toujours défendus, à savoir les enfants. Car c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Ces gangs sont de plus en plus nombreux, on les voit à Genève, mais aussi dans toutes les villes d'Europe et même du monde. Ils viennent principalement d'Europe de l'Est et utilisent des bambins – je l'ai vu à Paris – des gosses qui font 150 tournées dans la même journée dès 3 h du matin, des mômes qui sont dans un état lamentable, sales, mal nourris... Ce sont ces mômes-là que je veux défendre par l'intermédiaire de cette motion. Ce sont ces véritables gangs crapuleux, pires

que des dealers, qui sont aujourd'hui visés par cette motion. Et c'est parce que leur activité porte malheureusement le nom de mendicité – alors que ce n'est rien d'autre que de la crapulerie sur le dos de toute la population – qu'il est important de l'analyser. Là, Mesdames et Messieurs, je ne parle plus de subventions, de prestations sociales: là oui, je parle de répression, au même titre qu'il faut réprimer les dealers et les escrocs. Je dis que ces crapules – et je pèse mes mots – doivent savoir ce qu'un pays libre et démocratique comme le nôtre permet et ne permet pas.

Voilà ce que vise cette motion M-566. Et c'est en acceptant de la renvoyer auprès de la commission intéressée par ce problème, c'est-à-dire la commission des sports et de la sécurité, que nous pourrions réellement aborder, sans empathie mais en toute objectivité, ce véritable problème qui pourrit la vie de nombre de Genevoises et de Genevois, et que, par un discours évangélique, vous voulez aujourd'hui cacher. Vous avez tort, Mesdames et Messieurs. Comprenez que cette mendicité professionnelle existe bel et bien, qu'elle pourrit la vie de nos concitoyens et qu'il est de notre devoir d'élus municipaux de lui trouver une solution. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'aimerais revenir sur les propos de mon collègue, M. Reynaud, qui expliquait avoir écouté avec respect le discours de M. Mino. En ce qui me concerne, je n'ai aucun respect pour un discours pareil! Vous transmettez, Madame la présidente. Ce n'est qu'une manipulation, ces propos me choquent et me heurtent. Sous prétexte que nous signons une telle motion, laisser entendre que nous souhaitons – je cite – que ces gens soient éventuellement mis en prison, qu'ils soient chassés au jet d'eau, qu'on les fasse travailler de force, c'est inadmissible et ignoble! Une fois de plus, Monsieur Mino, vous vous trompez de débat – vous transmettez encore, Madame la présidente.

Nous débattons ici d'un problème important et il n'est pas question de parler de pogroms ou – allez savoir! – de refaire ce qui a été fait entre 1939 et 1945! Le fait même que vous pensiez à de telles solutions montre à quel point vous manipulez les gens autour de vous! Nous siégeons dans le même parlement, je fais partie du groupe libéral, j'ai un sens des valeurs, une famille, des enfants... Ce qui se passe dans nos rues me heurte, non pas parce que ce sont des étrangers ou des gens peu comme il faut, non pas parce qu'ils sont pauvres et que je ne veux pas les voir! Non, cela me heurte, parce que nous n'avons pas le droit, dans une société comme la nôtre, d'accepter que des gens n'aient pas à manger, d'accepter que des gens qui manquent du minimum vital utilisent d'autres gens, utilisent des enfants pour aller mendier dans la rue. Voilà ce qui me choque!

Sachant que notre débat est retransmis à la télévision, je trouve inadmissible que des citoyens doivent entendre les propos qui ont été tenus par M. Mino

ce soir! Je tiens à rappeler ici que lorsque le Parti libéral a signé cette motion M-566, ou lorsque certains de ses membres – pour être encore plus précise – ont signé cette motion, c'était pour soulever un problème important, celui de ces gens qui arrivent tous les matins à Genève en groupe. Oui, ces gens ont besoin de soutien, bien entendu, et personne ne demande qu'on les rafle en car pour les enfermer quelque part. A cet égard, il y a eu un énorme problème à Paris, où la police a estimé que, pour mettre fin à ce genre de situation, elle allait arrêter les parents. Cela a fait l'objet de plusieurs articles: la police arrêtaient les parents et plaçait les enfants dans des foyers. Mais ce n'est pas la solution, et ce n'est pas ce que nous demandons dans notre motion... (*Remarque.*) Madame la présidente, pourriez-vous demander à M. Bertrand de me laisser continuer, sans dodeliner constamment de la tête, sans faire constamment des remarques?

En l'occurrence, nous nous interrogeons sur la possibilité qu'auraient éventuellement les agents municipaux d'intervenir, sur les moyens d'empêcher ces bandes organisées de venir à Genève. Il ne s'agit pas pour nous de fermer les yeux, de dire qu'il n'y a pas de gens dans le besoin. C'est faux et nous le savons, pour les voir tous les jours. Nous sommes nombreux, comme l'a rappelé d'ailleurs M. Mino, à participer, à aider d'une manière ou d'une autre, au niveau du Caré ou de l'Hospice général; nous ne sommes pas des monstres sous prétexte que nous siégeons sur les bancs d'en face! Nous souhaitons que cette motion soit renvoyée à la commission des sports et de la sécurité, non pour mettre ces gens en cage, non pour les faire disparaître, mais pour réfléchir à des solutions. C'est un problème réel que les passants, les habitants vivent mal: certains ont un sentiment d'insécurité, d'autres se sentent extrêmement culpabilisés d'être sans cesse sollicités, d'autres enfin se sentent fortement interpellés, sont malheureux en voyant tous les jours ces gens et ces enfants. Voilà pourquoi nous souhaitons que cette motion M-566 soit renvoyée à la commission des sports et de la sécurité. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). Beaucoup de choses ont été dites sur les bancs d'en face comme sur les nôtres, à propos d'un problème qui est bien réel. Si la motion M-576 a été largement acceptée, c'est qu'elle répond à une réalité, à une véritable inquiétude, on l'a dit. La présence de la mendicité et les raisons effectives de celle-ci, c'est un aspect de la question. Certes, la mendicité est peut-être liée à la conjoncture économique très difficile que nous connaissons actuellement, et il faut en tenir compte. Mais, en ce qui concerne la motion M-566, elle cible un aspect différent.

Je vais ici répéter des choses qui ont été dites, mais il est important d'insister: il n'est pas acceptable d'utiliser des enfants. En outre, il faut reconnaître que la façon dont les gens entrent à Genève est discutable, qu'il existe effectivement des

réseaux, on le sait pertinemment. Pour autant, il ne s'agit pas de mettre ces gens en prison ou de les nettoyer au jet! La question est de savoir comment donner une image un peu différente, comment gérer la situation de façon plus conséquente. Il y a ainsi une quantité de pseudo-musiciens: autrefois, les musiciens de rue passaient une audition, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Personne n'est assez naïf pour imaginer que tous ces musiciens sont là pour faire de la musique: la réalité, bien que compréhensible, est différente. La question est donc de savoir comment gérer cette situation, quels moyens mettre en place, quelle image Genève souhaite donner. On ne parle pas là de précarité, vous le savez pertinemment, on parle là d'un autre sujet, d'un autre aspect du problème.

Pour pouvoir gérer la situation, la contrôler, l'analyser de façon complète, je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, comme nous l'avons fait pour la motion M-576, de nous permettre d'étudier la motion M-566 en commission des sports et de la sécurité. C'est aussi simple que cela! Si nous voulons travailler de manière concrète, ensemble, sur les deux aspects de la question, qui sont fondamentaux et difficiles à vivre – on a parlé de sentiment de culpabilité, de malaise – si nous voulons trouver les moyens de gérer la situation, nous devons en discuter en commission, de manière intelligente et tous ensemble!

M. Guy Jousson (T). Si la mendicité est effectivement l'expression de la pauvreté, encore faut-il déterminer de quelle mendicité on parle. Sur le processus qui conduit à la pauvreté, nous partageons aisément et en très grande partie le diagnostic posé par notre collègue Mino tout à l'heure. Mais, en ce qui nous concerne, nous avons identifié trois sortes de mendicité différentes. A ce jour, avant d'aller plus avant en commission sociale et de la jeunesse, nous avons identifié tout d'abord la mendicité passive, par le biais de prestations. Il s'agit souvent de prestations très appréciées, offertes par de vrais musiciens, que les gens, le samedi, le jour des courses, dégustent auditivement, si je puis dire.

Une autre mendicité, passive elle aussi, est celle des pseudo-musiciens dont parlait mon préopinant. En l'occurrence, s'il n'y a pas de musique, c'est qu'il n'y a pas de corde sur les guitares ou les violons! Il ne peut y avoir de musique et il s'agit de gens complètement manipulés par des mafias, débarqués en camionnettes en des points stratégiques précis, dans les environs de l'Hôpital par exemple. Ce sont des personnes très vulnérables dont aujourd'hui, dans cette salle, nous ignorons tout. Ce sont certes, pour beaucoup, des gens manipulés, mais peut-être serions-nous surpris d'apprendre que, de temps en temps, certains sont aussi complices des mafeux qui les accompagnent. Il n'en demeure pas moins que ce sont là des gens vulnérables, qui ne doivent pas être confondus avec les petits salopards qui savent utiliser la vulnérabilité sociale. Pour nous, le problème de ces mafias doit effectivement être rigoureusement analysé.

Nous avons également identifié la mendicité active. Celle-ci ne provient pas des mêmes régions, elle provient d'endroits beaucoup plus proches, notamment de Haute-Savoie, et elle est le fait de personnes qui, dans la région de l'Hôpital et ailleurs, cherchent à vendre avec agressivité des objets sans valeur, en bloquant le passage des piétons, des personnes âgées, en faisant pleurer Madeleine, en disant que la vente est au profit de telle œuvre, ce qu'on ne peut jamais vérifier. Une autre mendicité active, que j'ai personnellement subie sur la route de Samoëns, se pratique avec des voitures mises en travers de la route et des personnes qui disent récolter des fonds pour la journée de la paraplégie. Quand on essaie d'en savoir plus, on constate que ces gens sont à l'affût de toute voiture de police qui pourrait arriver dans les environs, et que leurs propres véhicules sont prêts à redémarrer. Dans un tel cas, effectivement, on ne fait pas le malin, mais il vaut la peine de résister à cette mendicité active qui est en fait de l'arnaque pure. Je parle de résister, parce qu'on ne peut pas toujours tout demander aux services sociaux ou aux services de l'ordre et qu'il y a aussi, à mon avis, une posture personnelle à prendre – je rejoins là mon collègue Mino. Quand on est un homme dans la force de l'âge, il faut savoir résister, et en général cela se passe mieux qu'on ne le pense.

Enfin, il y a une troisième forme de mendicité, qui est assez nouvelle et à laquelle je suis régulièrement confronté sur mon ordinateur. On nous sollicite pour des causes absolument dramatiques, pour des situations monstrueuses, en expliquant qu'il s'agit de créer une fondation. On ne nous demande pas de nous engager sur une somme, mais simplement de donner le numéro de notre carte de crédit par internet. Je dois dire que ces cas commencent à pleuvoir et nous devrions peut-être aussi aborder cette mendicité-là. Voilà les formes de mendicité que nous avons pu très rapidement identifier et qu'il faudra évidemment étudier plus avant.

Beaucoup de nos concitoyens se sentent heurtés par cet ensemble de pratiques, car il faut reconnaître qu'ils n'y sont pas habitués. Nous avons, dans notre culture et notre système de valeurs, une forme de discrétion, d'introversion dans la gestion de nos problèmes. C'est vrai particulièrement chez les personnes d'un certain âge et à partir de là on comprend qu'il y ait confrontation directe. Ce problème de la mendicité est polymorphe. Ne l'aborder que sur le plan social nous semble un tantinet incomplet, à cause des mafias dont je parlais tout à l'heure. Ne l'aborder que sous l'angle de la répression nous paraîtrait évidemment aussi incomplet. C'est pour cette raison que, dans notre groupe, nous avons décidé de laisser la liberté de vote sur cette motion.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Ce soir, dans le débat sur cette motion déposée par l'Union démocratique du centre et les partis qui s'y sont joints, débat

qui prétend traiter de la mendicité dans la rue, on voit qu'on amalgame finalement toutes sortes de phénomènes de société, des phénomènes criminels – qui sont abominables, nous en convenons tous – des arnaques, des cambriolages, voire une criminalité plus grave, des crimes, des meurtres... Tout cela est amalgamé au prétexte de parler de la mendicité.

Mesdames et Messieurs, si on reprend votre motion M-566, on se rend compte qu'elle est complètement inepte. Vous nous dites ce soir que vous êtes aussi des êtres humains, que vous ne ciblez que les crapules qui seraient derrière la mendicité... Mais vos considérants parlent bien de la culpabilité du passant devant les mendiants, des enfants passés de bras en bras, des bons et des mauvais musiciens, des bons et des mauvais pauvres en général, qui sont trop nombreux, puisque le passant est interpellé à de multiples reprises... C'est vrai, la police en convient dans les réponses qu'elle donne: avant les fêtes, notamment, il y a une recrudescence de la mendicité, tout le monde l'aura remarqué en se promenant en ville.

Ici, j'aimerais resituer dans le contexte vos propos – que je juge personnellement abominables, même si vous les avez enrobés ce soir – les propos que vous tenez à la presse. Veuillez bien noter que je mets des guillemets, puisque je cite le texte: «Ils viennent en grand nombre à Genève pour y exercer une vocation facile: ils se font épiciers, nettoyeurs... D'une nature généralement grossière et paresseuse, beaucoup vivent immoralement et sont à la charge d'autrui. Parmi eux aussi nous trouvons des femmes débauchées et d'autres qui excellent dans l'art de la mendicité et de l'escroquerie déguisée.» Qui parle ainsi et de qui parle-t-on? J'ai présenté ce texte à un certain nombre de personnes qui ont pensé qu'il était issu des interviews que vous avez accordées à la presse poubelle ces dernières semaines. Or ce texte est du chef de la police genevoise John Cuénoud, à propos de «la population flottante et des classes dangereuses à Genève», et il est daté de 1879! Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas avancé d'un pas! Et de qui parlez-vous? Des Bernois!

En effet, les Bernois, à l'époque, sont les populations pauvres qui débarquent à Genève, en provenance des zones rurales en cours de paupérisation. Le jugement du chef de la police est un peu plus élogieux sur les Vaudois, mais pour les Bernois, il est celui-là. Ces jugements seront portés sur les Français, puis sur les Italiens au début du XX^e siècle; ensuite, dans la seconde partie du XX^e siècle, sur toutes les nouvelles classes pauvres qui arrivent à Genève, soit les Portugais, les Espagnols, puis plus tard les Yougoslaves. Ce genre de jugement sur les «classes dangereuses», on l'a toujours entendu, votre discours n'est pas nouveau.

Ce que nous voudrions relever ce soir, c'est que votre action se situe vraiment dans un contexte historique, comme je viens d'essayer de le montrer, mais que, plus proche de nous, les mêmes termes sont utilisés dans les pays voisins. Vous

parliez tout à l'heure, Monsieur Reynaud, de crapules. Moi, je chercherai plutôt du côté d'un ministre de l'Intérieur français, qui exploite la misère en stigmatisant des populations où le taux de chômage est extrêmement important, et qui propose, grâce aux nouvelles lois sur la sécurité intérieure, de punir à nouveau la mendicité, dont je rappelle que la France, qui est un peu en avance sur nous, a fini de la punir en 1994! A Genève, comme l'a rappelé M. René Grand tout à l'heure, la loi interdit encore le vagabondage et la mendicité. Nous avons donc une loi et vous prétendez, au fond, que la police ne fait pas son travail. Par ailleurs, vous souhaitez aller en commission des sports et de la sécurité pour voir ce que les agents de ville peuvent faire: après vous avoir entendu parler de réseaux mafieux, je ne suis pas sûr qu'il vaille la peine de déranger les agents de ville, je ne crois pas que ce soit de leur compétence...

Au-delà du vocabulaire scandaleux qui a été utilisé dans cette motion M-566, qui prétend combattre les mendiants et la mendicité, j'aimerais relever que l'Union démocratique du centre et ceux qui sont à la remorque pour s'embarquer dans un drôle de rafiot prétendument plein, espèrent faire fructifier les angoisses légitimes et la mauvaise conscience de chacun devant l'étalage de la misère humaine. Mesdames et Messieurs, vous prétendez y remédier en la cachant aux yeux pudiques! Mais je ne sais pas ce que vous allez demander aux agents de ville à cet égard. Peut-être allez-vous leur demander d'emmener ces gens sur un terrain de sport... Votre modèle français, Jacques Perrat, avait envoyé les mendiants dans les montagnes, autour de Nice, et il y a eu des morts. En l'occurrence, nous sommes fondés à nous interroger sur ce que vous voulez demander aux agents de ville.

Mesdames et Messieurs, vous ne faites qu'ajouter des difficultés sociales, ainsi que des difficultés pour la police, qui a vous répondu de manière assez pondérée, au regard de vos boniments, en disant qu'elle avait d'autres chats à fouetter. Et en effet, si on lit la presse dans laquelle vous vous êtes répandus, on voit que la police agit. Le rapport 2004 de la police genevoise indique que près d'un millier de contraventions pour vagabondage et mendicité ont été dressées durant l'année. Donc, la police agit. Pour les questions de haute criminalité, il reste bien sûr des choses à faire. Nous espérons que l'actuel procureur s'en chargera, il serait de bon aloi qu'il travaille un peu dans ce sens-là. En attendant, nous ne pouvons que refuser fermement votre motion antisociale.

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Brogini, vice-président.)

M. Georges Queloz (L). J'ai envie de commencer mon intervention en disant: «Mon Dieu!» Mesdames et Messieurs, si j'ai signé cette motion, c'est à cause du

spectacle désolant, attristant, touchant, que nous avons sous les yeux dans nos rues, à cause de ces gens qui ont froid, qui sont sans ressources et à qui on donne 1 franc ici, 1 franc là, en passant. Et si vous faites un kilomètre à travers la ville en donnant chaque fois 1 franc, vous aurez sorti 27 ou 28 francs. Je le dis pour avoir fait l'exercice du rond-point de Plainpalais jusqu'à la gare.

Ce soir, je ne voudrais pas relancer la polémique. J'ai entendu des propos dans la bouche de M. Jousson qui m'ont bien réconforté, parce qu'il porte un regard humain sur un problème humain, et c'est ce regard que nous devons avoir. En revanche, les propos de M. Mino ne visaient qu'à diaboliser ses adversaires politiques. Il n'a pas changé une virgule à un discours préparé depuis longtemps, pendant les vacances, pendant ces fêtes de paix et d'amour, mais en l'occurrence il nous a bel et bien insultés!

Pour ma part, j'ai été choqué deux fois cette semaine, et je dois dire que c'est beaucoup en trois jours! A part les propos de M. Mino, j'ai eu une première surprise quand j'ai lu dans la presse qu'un chien coûtait 22,50 francs par jour et que M. Tornare – je ne le lui reproche pas – déboursait, pour sa part, 15 francs. Je pensais à ces mendiants qui n'ont pas 22,50 francs par jour pour manger. Mais surtout, pendant le débat, M. Tornare souriait et je suis consterné de voir qu'un homme de gauche puisse se comporter ainsi!

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

M. Eric Fourcade (HP). J'aimerais revenir sur les propos de M. Mino – vous transmettez, Madame la présidente – qui parlait de citoyens. Un citoyen, d'après le *Petit Robert*, est celui qui appartient à une cité. Dans ce Conseil, nous faisons tous partie de cette cité de Genève. Il m'est arrivé de voir, dans le quartier où j'habite, devant la poste, une dame faisant la manche avec un enfant. Comme par hasard, alors qu'une voiture de police arrivait, cette dame s'est dirigée immédiatement vers un véhicule immatriculé de l'autre côté de la frontière! C'est cet aspect que la motion M-566 veut cibler, et non la mendicité des citoyens dont vous parlez. Je reconnais qu'il y a des pauvres en ville de Genève, qu'il y a des SDF, des clochards, mais ils appartiennent à cette cité. La motion M-566 veut combattre la mendicité qui vient de l'autre côté de la frontière, et contre laquelle je m'élèverai toujours. Pour reprendre les propos du Parti du travail, c'est de la mendicité «professionnelle», comme M. Jousson l'a expliqué.

En renvoyant cette motion à la commission des sports et de la sécurité, nous pourrions redéfinir les tâches des ASM et des AM, qui ont déjà fait l'objet de beaucoup de débats ici. Je rappelle que la loi de 1941 interdit le colportage et

la mendicité, interdiction qui figure parfois devant les entrées des immeubles. La mendicité est interdite dans toutes les communes du canton. Mesdames et Messieurs, je vous prie de renvoyer cette motion à la commission des sports et de la sécurité.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Nous l'avons entendu, la droite désire ce soir parler de la «fausse» mendicité, comme elle dit, des bandes organisées et des trafiquants d'êtres humains. C'est noble de vouloir traquer les trafiquants d'êtres humains, mais les auteurs de la motion n'ont apparemment pas bien lu le texte qu'ils ont signé. En effet, cette motion ne s'intitule pas: «Condamnons les trafiquants», mais bien: «T'as pas deux balles? La mendicité dans la rue atteint ses limites.» Je trouve déjà le titre pour le moins insultant, car tous les mendiants ne nous agressent pas en nous demandant: «T'as pas deux balles?»

Nous, les Verts, avons lu la motion M-566 et nous avons l'impression que les bandes organisées et les problèmes y afférents ne sont finalement, pour les motionnaires, qu'un prétexte, qu'un argument servant à condamner la mendicité et à nous faire voter des mesures de contrainte pour éliminer toute la mendicité. Or, pour nous, le problème n'est pas là.

Ensuite, évidemment, les motionnaires nous rebattent les oreilles avec le sentiment d'insécurité, comme d'habitude. Il est vrai que, si on va à la banque retirer 5000 francs et qu'une personne devant la banque nous demande un peu d'argent ou quelque chose à manger, on peut avoir peur, peur de se faire agresser, peur de se faire voler son sac... Mais le vrai sentiment d'insécurité, à mon avis, c'est de n'avoir nulle part où dormir, de n'avoir rien à manger... A Genève, dans une ville riche comme la nôtre, l'insécurité est là, dans le fait que des gens soient obligés de mendier!

Les motionnaires nous parlent aussi du sentiment de culpabilité. Alors, là, j'explose carrément! Bien évidemment qu'on culpabilise quand on voit des mendiants, car on se rend compte de la chance qu'on a! Mais ce sentiment désagréable, au lieu de vouloir simplement en éliminer la cause, il faudrait l'assumer, essayer de voir comment résoudre le problème, si ce n'est en aidant, du moins en comprenant, en compatissant... Un simple sourire fait plaisir: sourire plutôt que de s'agripper à son sac à main...

Enfin, les motionnaires nous disent qu'il faut éliminer la mendicité à Genève, parce qu'il y aurait beaucoup de fausse mendicité. De tels arguments sont utilisés par certains pour fermer les frontières de notre pays aux requérants d'asile: sous prétexte qu'il y a de faux requérants d'asile, n'acceptons plus personne! C'est ici à peu près le même raisonnement. L'ennui, c'est que la personne qui mendie dans la rue, même si elle est exploitée par un réseau, est quand même une per-

sonne qui a besoin de mendier, une personne qui n'avait sans doute pas de quoi manger et qui s'est fait embarquer par des trafiquants, qui l'utilisent et qui l'exploitent. J'aimerais donc savoir quelles solutions on préconise pour résoudre ce problème. A mon avis, ce n'est pas en éliminant les personnes qui mendient qu'on va le résoudre, mais c'est en démantelant les réseaux. Or cela n'est absolument pas de la compétence communale, mais de la compétence cantonale. Je ne comprends pas pourquoi les libéraux, qui sont toujours si attachés au respect des compétences respectives du Canton et de la Ville, souhaitent ici aller bien au-delà.

En conclusion, les Verts refuseront évidemment cette motion, qui est insultante, irrespectueuse et même honteuse, à mon avis. Jamais nous ne serons d'accord de cacher la pointe de l'iceberg d'un gros problème social, juste pour nous sentir mieux, juste pour occulter l'énorme, le vrai problème, à savoir que notre société ne sait pas intégrer tout le monde!

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, j'en remonte mes pantalons! J'aimerais relever quelques points et, d'abord, l'analyse de situation qu'a faite M. Jousson. Nous la partageons volontiers, parce qu'elle est concrète et réelle. Deuxièmement, j'aimerais qu'on m'explique – vous transmettez à M. Bertrand, Madame la présidente – où est le vocabulaire «scandaleux». Je ne pense pas qu'il soit plus ici qu'en face. Même si tout est discutable, c'est là un qualificatif assez violent, qui ne correspond pas à la réalité, me semble-t-il.

Quant à la remorque de l'Union démocratique du centre, quelle est-elle, est-ce l'Entente? Est-ce ce que vous vouliez dire, Monsieur Bertrand? L'Union démocratique du centre n'est pas un train qui tire une remorque, et ce n'est surtout pas le parti que vous décrivez, qui aurait la vision complètement délirante dont vous parlez, qui voudrait mettre en prison, bastonner, interdire, condamner... La motion M-566 dit que la mendicité dans la rue a atteint «ses limites»: elle ne parle pas de condamner, elle parle de limites, et c'est au-delà des limites qu'il y a des choses à faire. C'est dans cet au-delà que l'on doit faire les choses – au-delà au sens temporel du terme, évidemment, pas au sens du ciel...

M. Bertrand a également fait référence à des textes de 1870, aux Bernois qui sont arrivés à Genève, au chef de la police de l'époque... L'extrait qui a été lu est certainement exact. Mais, entre 1870 et 2006, un certain temps s'est écoulé, le monde a changé, les gens, les distances, les mentalités, les visions ont changé. C'est donc une comparaison que l'on ne peut pas faire d'une manière aussi abrupte.

Je le répète, cette motion n'a pas pour but d'interdire quoi que ce soit. Elle invite simplement à faire une analyse de la situation, à voir ce qui peut être fait.

Nous savons bien entendu que les agents municipaux, ou même les agents de sécurité municipaux n'ont pas de compétences en la matière: voilà pourquoi la motion invite le Conseil administratif à prendre langue avec le Conseil d'Etat, respectivement avec les services cantonaux concernés.

Nous voulons simplement que la population se sente un peu moins mal à l'aise – car elle a bien sûr un sentiment de culpabilité – et que les personnes réellement dans le besoin soient secourues – cela, nous ne le contestons absolument pas. Mais celles et ceux qui, on l'a dit et je le répète, utilisent ou bénéficient d'un certain système, doivent être gérées de manière plus conséquente. Nous n'avons aucune vision de punition, de prison, de bastonnade... Nous voulons que la situation soit mieux gérée et que tous les gens qui vivent dans cette ville se sentent un peu plus à l'aise.

J'ajouterai une dernière chose. Dans les Rues-Basses, depuis deux ou trois ans, une personne, toujours la même – dont je sais pertinemment qu'elle n'est pas d'ici pour lui avoir parlé – demande aux passants s'ils n'ont pas 2 francs, pour manger... Cela marche plus ou moins, certains passants donnent, d'autres ne donnent pas... Mais, par rapport à l'image de la ville, il a là quelque chose de désagréable. Je le répète, pour la véritable misère, pour les gens qui ont des difficultés, des institutions existent au sein de notre Ville, et M. Tornare le sait, puisque c'est lui qui les gère. Ne diabolisez donc pas cette motion, Mesdames et Messieurs! Comme je l'ai dit tout à l'heure, faisons les choses ensemble, vous et nous. Pour cela, il faut que cette motion soit prise en considération et qu'on puisse en discuter en commission, où tous les partis sont représentés et où vous êtes d'ailleurs majoritaires.

M. René Grand (S). Je voudrais juste préciser un point, sur lequel je n'ai visiblement pas été assez clair. Quand je parle de mendicité et de précarité, je ne fais pas d'apartheid: il n'y a pas de bons et de mauvais pauvres. Il y a des gens victimes de la misère, c'est tout!

Deuxièmement, comme l'a bien dit M. Bonny, vous, la droite et l'Union démocratique du centre, nous proposez un doublon, et nous n'en voulons pas. Une seule commission doit s'occuper de cette problématique. Elle étudiera le tout, elle ne va pas faire de distinction en évoquant seulement tels pauvres et pas tels autres, car ils sont tous victimes, victimes de la misère!

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, cela fait un moment que nous vous écoutons, avec mon collègue maire, Manuel Tornare, et nous allons tous deux essayer de vous expliquer notre

position par rapport à cette situation. Tout d'abord, je crois que ce soir il ne faut pas être excessif dans les mots et les raisonnements. Nous nous trouvons, depuis quelques années, confrontés à un phénomène amené à se développer à Genève et en Suisse, compte tenu du taux de chômage actuel. Selon les derniers chiffres parus sur la misère et la précarité en Suisse, qu'ils soient officiels ou qu'ils proviennent de Caritas, un certain pourcentage de la population, des familles suisses, se retrouve dans la précarité, la pauvreté et l'exclusion.

Ce phénomène, qui est un phénomène de la société capitaliste, je m'excuse de le dire, Mesdames et Messieurs les libéraux, ira toujours en s'amplifiant, parallèlement à l'augmentation du chômage par un processus économique national et international, impliquant notamment des fermetures d'entreprises. Attendez-vous à ce que ce phénomène continue à s'accroître au niveau de la population suisse, avec toutes les répercussions que cela implique dans la vie de tous les jours.

Vous constaterez aussi, Mesdames et Messieurs, au fil des années, un phénomène international par rapport à notre pays, la Suisse, et par rapport à Genève: les ressortissants de pays pauvres, et notamment africains, essaient de venir dans nos pays, qu'ils considèrent comme des pays très riches, avec des biens de consommation et notamment la possibilité de manger, de se vêtir. Je ne parle pas du pouvoir de consommation, mais des biens de consommation. En effet, plus on avance, plus le divorce Nord-Sud s'accroît – et vous le lisez dans les journaux. Face aux réseaux clandestins, vous pourrez mettre en place tous les contrôles frontaliers possibles, ils arriveront quand même chez nous. On l'a vu durant les guerres, où les réseaux de résistants traversaient les frontières, malgré les barricades mises en place que ce soit par les Russes ou par les nazis. Les gens passaient quand même. Donc, il y aura un phénomène analogue avec les immigrés de régions pauvres, telles que l'Afrique, le Proche-Orient... Vous constaterez aussi ce phénomène avec les gens venant de l'Est.

Ce qui explique que nous retrouvons ces personnes dans une ville comme Genève, ville connue dans le monde entier, notamment pour ses organisations internationales. Bon nombre de gens viennent ici pour interpeller ces organisations internationales, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, au sujet de problèmes qu'ils rencontrent dans leur pays. De même, la Genève des banques est mondialement connue, comme celle des assurances, de l'horlogerie, de la bijouterie. Tout cela est la vitrine présentée par Genève dans le monde entier; il est incontestable, je le répète, que Genève attire des gens du monde entier, car nous sommes considérés comme une ville, comme un pays riche. Le budget de la Ville est d'un milliard! Cela se sait et les gens en difficulté se disent qu'une ville comme Genève, avec 1 milliard de budget, doit aussi pouvoir faire quelque chose pour eux!

C'est dire que, au fil des années, ce problème reviendra forcément. Pour ma part, je le dis en toute franchise, j'aurais souhaité que le débat de ce soir ne soit pas cloisonné, mais reste ouvert. Au niveau du Conseil administratif, nous avons pris un certain nombre de dispositions dont le maire parlera tout à l'heure. Et j'aurais souhaité que, ce soir, le Conseil municipal soit ouvert, ait une vision large, et que nous collaborions en commission. Je crois que personne n'a la recette: nous serons obligés d'agir au fur et à mesure que les problèmes se poseront, non seulement au niveau de la municipalité mais aussi en collaboration avec toutes les institutions caritatives: Armée du Salut, Caritas, Emmaüs, le Cœur des Grottes, la Coulou... Nous avons besoin des uns et des autres pour essayer de trouver des solutions entre nous, car je reste persuadé, vu les expériences de ces dernières années, qu'il faut travailler ensemble.

Alors, bien entendu, on peut choisir de mettre en place des systèmes policiers – en l'occurrence, c'est du ressort de la police cantonale – contre les musiciens de rue et la mendicité. Mais, à mon avis, il s'agit plutôt d'examiner comment aider ces gens-là. Les musiciens de rue ont effectivement été nombreux en fin d'année, cela m'a aussi frappé, comme vous. Ce sont des gens qui gagnent quelques dizaines de francs, voire une centaine de francs par jour, à coup de 1 franc ou de 2 francs! Le fait est que ces gens sont là; ils ne sont pas tous musiciens, je ne suis pas dupe, Monsieur Reynaud! Depuis septembre dernier, j'en vois un devant la poste de Malombré lorsque je vais faire mes paiements: il joue de l'harmonica comme vous et moi! (*Exclamations.*) A moins que vous ayez appris l'harmonica...

Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas dupes, ils sont là pour gagner quelques sous afin de pouvoir se nourrir et se vêtir... Quant à savoir s'ils sont dans des réseaux, vraisemblablement ils le sont, mais il y en a tellement, de ces réseaux! Ainsi, les sourds-muets, propres, soignés, qui viennent dans les bistrotts déposer un petit objet sur les tables, font aussi partie d'un réseau, un réseau ukrainien en l'occurrence. Ceux qui vendent des fleurs le soir dans les restaurants font également partie d'un réseau. Faut-il les blâmer, faut-il les rejeter? Non, moi, je ne le peux pas! C'est impossible, je vous le dis en toute franchise. En tant qu'être humain, qui a une sensibilité sociale, vivant dans un pays riche, dans une ville riche, qui a un bon salaire – s'il faut que je le précise! – je ne peux pas! Cela m'est impossible et c'est pourquoi votre motion M-566 me heurte. En revanche, la motion M-576 reste ouverte. Elle nous permettra, nous l'exécutif et vous le législatif, de discuter, de dialoguer, en vue de trouver des solutions.

Pour en finir avec les musiciens de rue, je précise que j'ai réintroduit le principe d'une audition. Je l'avais instituée et c'est vous, rappelez-vous, qui m'aviez demandé de la supprimer, sous la pression des journaux. Maintenant, puisque vous me demandez de revenir aux auditions, nous allons le faire. Vous avez sans doute vu les émissions TV sur les villes de Morges et de Lausanne qui ont introduit des auditions.

Quant aux mendiants, je vous l'ai dit, il y en aura toujours plus. Alors, on peut prendre des mesures draconiennes, des mesures de police, mais vous devrez demain doubler les effectifs de la police cantonale et ceux des ASM de la Ville de Genève, si vous donnez des compétences aux ASM dans ce domaine. Alors, il faut plutôt déterminer, notamment avec les associations caritatives, dans quelle mesure on peut trouver des solutions pour remédier à cela.

Mais la vraie solution, c'est de soutenir ces pays qui sont en voie de développement. En effet, comme je vous l'ai dit au début de mon intervention, avec Manuel Tornare, nous faisons de la coopération au niveau de la Ville de Genève, et je vous remercie d'ailleurs d'avoir voté ces budgets. C'est sur cette base-là qu'on pourra aussi régler les problèmes qui se posent chez nous, de sorte que les gens ne quittent plus leur pays parce qu'ils n'ont rien à manger, pour venir chez nous dans les pays à haute consommation. C'est sur cette base-là que nous pourrions les aider. Alors, aux mesures prévues par la motion M-566 – que je trouve terriblement dure – je préfère la motion M-576, qui est beaucoup plus ouverte quant au dialogue. Voilà ce que, en homme de cœur, qui aime les gens, je tenais à vous dire ce soir! (*Applaudissements.*)

M. René Winet (R). Je ne vais pas trop allonger le débat, parce que tout a été dit ou presque. A gauche et à droite, chacun a dit son sentiment. Mais, Monsieur Hediger, quand vous dites que vous êtes un homme de cœur, je réponds que, moi aussi, je suis un homme de cœur! Le groupe radical ne peut plus accepter de voir ces pauvres diables au bord du trottoir, réduits à demander de l'argent. Pourquoi ne vous en occupez-vous pas, pourquoi ne leur donnez-vous pas à manger? Vous dites que vous avez un grand cœur, qu'il faut donner à manger aux gens, mais que faites-vous pour cela, Monsieur le magistrat? Vous ne faites rien, vous laissez aller, vous laissez ces barons ramasser l'argent récolté par ces pauvres diables! Et c'est ce qui est choquant pour nous. Vous ne pouvez pas affirmer qu'ils mangent, qu'ils s'habillent avec l'argent qu'ils encaissent pendant la journée. Vous n'en avez pas la preuve, Monsieur le magistrat.

Mesdames et Messieurs, le groupe radical vous demande fermement de soutenir la motion M-566, pour que nous trouvions ensemble une solution, en commission des sports et de la sécurité, dans votre commission, Monsieur Hediger! Bien sûr, la commission sociale et de la jeunesse peut aussi étudier le problème. Nous pouvons, tous ensemble, trouver une solution. Voyez-vous, Genève a quand même une image pour le tourisme. Comme vous l'avez dit, malgré un budget de 1 milliard de francs, vous n'êtes pas capable de donner un bol de soupe à ces pauvres diables qui sont à la rue! Il y a de quoi avoir honte! Mesdames et Messieurs, je vous suggère de renvoyer cette motion à la commission des sports et de la sécurité pour trouver une solution, ensemble, à ce problème.

M. Robert Pattaroni (DC). Je serai très bref. Je voulais intervenir pour compléter l'analyse un peu succincte de M. Mino, mais M. Hediger l'a très bien fait. Le problème va en effet bien au-delà du seul antagonisme entre capitalisme et anti-capitalisme. C'est un problème qui s'étend aujourd'hui aux pays de l'Est, du Sud et d'Extrême-Orient, qui nous annonce d'ailleurs des lendemains encore beaucoup plus difficiles qu'on ne le pense! M. Hediger l'a très bien dit, je le remercie de ses propos.

M. Patrice Reynaud (L). Je vais être très bref également. Je voudrais juste ajouter deux choses. Vous vous souvenez sans doute – je m'adresse à M. Hediger par votre intermédiaire, Madame la présidente – qu'un président français qui allait être élu s'adressait à celui qui allait le remplacer, je parle de M. Giscard d'Estaing et de M. Mitterrand, en lui disant: «Vous n'avez pas le monopole du cœur!» Je me permets de vous dire la même chose, Monsieur Hediger! Alors, foin de ces arguments, parce que je crois que ce serait à la fois trivial et ô combien inintéressant pour celles et ceux qui nous écoutent que de nous renvoyer ces arguments du cœur.

Je ferai une dernière tentative en faveur de la prise en considération de notre motion. Je sais, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, que je ne vous convaincras pas, mais peut-être en convaincras-je d'autres... Je suis persuadé que chacun d'entre vous est conscient de la réalité du problème et que vous comprenez ce que je voulais dire tout à l'heure en parlant de mendicité du besoin et de mendicité professionnelle. Je suis intimement persuadé que vous comprenez ce que je veux dire, en dehors de toute polémique. Aussi, si l'envoi de cette motion M- 566 auprès de la commission des sports et de la sécurité vous gêne, envoyons-la à la commission sociale et de la jeunesse, qui s'occupera des deux textes.

Mesdames et Messieurs, ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'une commission a notamment pour mission d'étudier, voire de réécrire les invites d'une motion. Si l'invite, ou l'intitulé de la motion M-566 vous choque – ce que je peux comprendre, même si je ne trouve pas cela justifié – renvoyez-la au moins à la commission sociale et de la jeunesse, pour que celle-ci puisse faire un examen d'ensemble de la mendicité, dont vous reconnaîtrez avec moi qu'elle comprend aussi la mendicité professionnelle.

Je me résume donc en deux mots. Nous avons sollicité que cette motion M-566 soit renvoyée auprès de la commission des sports et de la sécurité, mais nous nous contenterons, si vous me permettez l'expression, d'un renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, comme pour la motion M-576, de façon qu'il y ait une analyse d'ensemble et élargie de ce problème de la mendicité. Libre à ce moment-là aux commissaires de modifier comme bon leur semblera l'intitulé et l'invite de la présente motion.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, s'invectiver ou être manichéens sur des sujets municipaux comme la rue du Stand ou d'autres, cela peut passer. Mais sur un sujet qui est lié à la dignité humaine, cela ne passe pas. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Reynaud: face à la misère, on n'est pas de gauche, de droite ou du centre; on a du cœur ou on n'en a pas, on est à l'écoute ou on ne l'est pas... Quant à vous, Monsieur Queloz, sachez que la misère ne me fait pas sourire, qu'elle me révolte, et y mêler mon chien est ridicule, excusez-moi de vous le dire!

En l'occurrence, je voudrais revenir sur ce qui est fait. Le Conseil administratif, grâce à vous, Mesdames et Messieurs, grâce à l'ensemble du Conseil municipal, fait beaucoup, comme l'Etat et la Confédération, et je vous en parlerai en commission. Si vous allez dans les deux clubs sociaux, rive gauche et rive droite, vous verrez le nombre de personnes que nous accueillons, à qui nous distribuons de la nourriture. Je suis allé samedi soir – mais je n'ai pas convoqué la presse, contrairement à d'autres! – à la soupe populaire organisée tous les samedis soir au temple des Pâquis, et j'ai décidé, à la sortie de cette soirée, d'allouer une somme supplémentaire pour installer ce qu'on appelle au Canada une popote roulante, c'est-à-dire une cuisinière sur roulettes et des évier. J'ai pu apprécier ce que faisaient les bénévoles pour une population de miséreux, qui ne mangent pas tous les jours à leur faim, ici à Genève, au cœur des Pâquis! C'est une situation inadmissible et dès le moment où des bénévoles s'engagent pour aider leur prochain, qu'ils soient protestants, catholiques, athées, agnostiques, de gauche, de droite ou du centre, pour ma part, je m'en fous, si j'ose dire!

Nous avons aussi ouvert l'abri de protection civile à la rue des Vollandes. Nous avons tout fait pour que ce lieu soit bien accepté dans le quartier, pour éviter les réactions de certaines personnes parfois égoïstes, et tout s'est bien passé. De même, il y a quatre ans, au nom du Conseil administratif, j'ai pris la décision qu'un bus du Service social circulerait tous les soirs, de 22 h à 1 h du matin, jusqu'à Chambésy, jusqu'à Carouge, au-delà des frontières municipales, à la recherche de SDF, de gens qui seraient dans la rue, hommes, femmes ou enfants. Pour autant que ceux-ci le veulent, le bus les amène à l'abri PC, pour qu'ils soient au chaud, pour qu'ils soient nourris, mais aussi écoutés, car c'est là, le problème de notre société.

Je pourrai citer encore tous nos réseaux, qu'André Hediger a évoqués: l'Armée du Salut et le Cœur des Grottes, Caritas et le Caré, avec l'abbé Viennat, la Coulou avec M. Constant, Emmaüs... Nous avons créé dernièrement une sorte de minibanque alimentaire et, grâce à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, nous disposons d'un local à Carouge pour stocker de la nourriture. Je remercie ici les privés, à savoir Manor, Jelmoli, la Coop, la Migros, Carrefour, qui nous donnent de la nourriture et qui nous permettent

d'apporter de l'aide. Mais il faut savoir que ce filet social, qu'il soit municipal, cantonal ou fédéral, est un puits sans fond. Certains l'ont dit: ce problème ne se réglera pas de sitôt.

Mesdames et Messieurs, nous avons tous, à quelques exceptions près, voulu la chute du Mur. Que n'a-t-on pas entendu sur le Mur, sur les pays de l'Est, de la part de l'Union démocratique du centre, des libéraux, de la droite, mais aussi des sociaux-démocrates, des socialistes qui critiquaient les dictatures de l'Est. La chute du Mur a eu lieu, mais il fallait s'attendre aux conséquences, il fallait s'attendre à ces nouvelles migrations européennes. A cet égard, je rappelle que lundi et mardi a eu lieu, au Centre international de conférence, un séminaire sur les migrations, organisé sous les auspices de l'Université, avec des organisations d'ici et d'ailleurs. Hier soir, j'étais excusé pour la séance du Conseil municipal, car j'y faisais précisément un exposé.

En l'occurrence, des migrants viennent effectivement de l'Est, mais vait-on reprocher à ces gens-là d'être miséreux, misérables? Certains l'ont dit ce soir, il faut analyser les causes, avant d'en mesurer les effets. Ce ne sont pas les mendiants qui doivent être hors la loi, c'est la misère qui doit l'être, comme le dit l'abbé Pierre, qui n'est pas un extrémiste de gauche, ni de droite! C'est ainsi qu'on arrivera à résoudre les problèmes. Il s'agit de dénoncer, d'une manière positive et constructive, un système qui crée malheureusement – André Hediger l'a dit très habilement – de plus en plus de pauvres, et des riches de plus en plus riches. Ce n'est pas caricatural que de l'affirmer. Mesdames et Messieurs, le journal des milieux libéraux, *Bilan*, l'écrit à longueur d'année: il y a de plus en plus de millionnaires, voire de milliardaires en Suisse, et de plus en plus de pauvres. C'est une réalité et ce n'est pas la feuille de chou du Parti socialiste qui l'écrit, mais des journaux proches de vos milieux... (*Exclamations.*) Oui, vous voyez que je fais de l'autoflagellation! Mais nous allons bientôt avoir un journal digne de ce nom, n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs les socialistes?

Par ailleurs, comme je l'ai souligné hier au CICG, je suis frappé de voir qu'on a souvent une approche fautive par rapport à ces personnes, une approche liée au conflit des cultures. Je le dis en tant qu'ancien ancien prof de philo, sans vouloir tenir un discours prétentieux, ni donner des leçons: on arrivera à la paix uniquement si on considère que la richesse de ce monde est l'addition des cultures, et non pas la suprématie d'une culture sur l'autre, comme le voudrait le locataire actuel de la Maison-Blanche... Ces gens qui viennent de l'Est, Monsieur Reynaud, ces miséreux qui sont dans nos rues et qui jouent plus ou moins bien de la musique, je ne crois pas qu'ils font de la mendicité une profession! Jouer au pauvre, ce n'est pas forcément le casting que les gens préfèrent! S'ils mentent, c'est qu'ils y sont obligés! Et ce n'est pas nouveau: relisez Charles Dickens, Eugène Sue, Emile Zola... A chaque crise économique – et nous en vivons une – on constate ce phénomène-là.

M^{me} Fontanet a parlé de pogroms. Je me souviens d'un grand acteur genevois, que vous connaissez tous et qui s'appelait William Jaques. Il était d'origine juive et était venu à Genève dans les années 1910-1915 avec sa famille pour fuir les pogroms de Russie. Il racontait à la Radio romande comment il vivait à Saint-Gervais avec ses parents, dans une seule pièce, sans salle de bains... C'était la misère et il était obligé de chanter dans les rues! Ce n'est donc pas nouveau. On a connu cela aussi lors de la crise économique des années 1930, mais il n'y a pas eu ces réactions de repli sur soi. Blocher devrait peut-être mieux comprendre ces phénomènes, puisque son peintre préféré, Ankers, a fait de nombreuses descriptions picturales des pauvres, de la misère...

Mesdames et Messieurs, il nous faut analyser cette problématique à tête reposée. En commission, nous vous expliquerons tout ce que nous faisons, tout ce que nous allons faire, également avec le Canton et la Confédération. Nous verrons, à travers l'analyse des causes, comment apporter notre contribution. Toujours lors de ce séminaire sur les migrations, j'ai appris que les Maliens qui travaillent en Europe, surtout en France, envoient plus d'argent chaque jour au Mali que la coopération internationale! L'émigration est donc peut-être une solution, mais il faut intégrer ces gens. Certes, nous ne pouvons pas – vous l'avez dit, en citant Rocard – accueillir toute la misère du monde. Mais nous devons aussi avoir une autre approche, si nous voulons respecter la dignité humaine. Nous devons admettre que ces gens sont comme nous, qu'ils ont les mêmes souffrances, les mêmes interrogations face à la terre, face au ciel, et que les solutions passent, non par des mesures cache-misère, mais par la compréhension et l'écoute! (*Applaudissements.*)

M. René Winet (R). Monsieur le maire, je vous remercie de votre exposé social. Mais je ne crois pas que quiconque, dans cette salle, même à droite, ait critiqué les efforts de votre département ou ceux du Canton sur le plan social. Du tout! Pour ma part, j'aimerais revenir à la motion, qui dit: «La mendicité dans les rues a atteint ses limites», et dont les considérants expliquent qu'il s'agit de criminalité. Or je ne crois pas que vous acceptiez la criminalité.

En l'occurrence, nous aimerions avoir quelques lumières, quelques explications sur cette mendicité au centre-ville. C'est pourquoi nous demandons que la motion M-566 soit renvoyée en commission, de sorte que nous soyons éclairés sur ces questions. Peut-être faut-il laisser ces gens dans les rues, les laisser avoir froid, avoir faim, accepter qu'ils ne puissent se laver... Mais, Monsieur le maire, je ne crois pas que ce soit votre intention! Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, renvoyez cette motion en commission, où on pourra nous donner des explications un peu plus claires sur ce phénomène.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je ne reviendrai pas sur le fond, qui a été largement abordé. Pour notre part, nous lisons toujours la même chose dans cette motion: comme M. Winet vient de le rappeler, cette motion s'attaque à la quantité de mendiants qui sont dans les rues et donc aux pauvres! J'aimerais relever les propos sensés, dans lesquels nous nous reconnaissons, qu'a tenus notamment le conseiller administratif du Parti du travail, M. Hediger. Il a bien résumé le problème en montrant que, dans cette motion, on s'attaque plutôt aux pauvres et aux victimes. Pour notre part, nous examinerons uniquement la motion préjudicielle M-576, qui veut faire le tour du problème d'une manière beaucoup plus large. C'est pourquoi nous demanderons que le vote sur la motion M-566 ait lieu à l'appel nominal, afin que tout le monde se prononce clairement sur cet objet.

La présidente. Monsieur Bertrand, êtes-vous suivi dans votre demande? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est le cas, nous votons donc la prise en considération de la motion à l'appel nominal.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la motion M-566 est refusée par 41 non contre 24 oui (2 abstentions).

Ont voté non (41):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Broggin (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté oui (24):

M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Simon Brandt (R), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (R), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP),

M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Pierre Maudet (R), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (2):

M. Alain Dupraz (T), M. Robert Pattaroni (DC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Guy Jousson (T), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Sandrine Salerno (S).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

12. Interpellation du 9 novembre 2005 de M. Blaise Hatt-Arnold: «Question écrite QE-186 et calendes grecques...» (I-142)¹.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Madame la présidente, j'attends une réponse de M. Ferrazino depuis 2003, concernant l'insalubrité du passage des Barrières! J'ai évoqué le sujet hier, mais il a éludé la question. Je vais donc repousser une fois de plus mon interpellation, afin de pouvoir la faire en présence du magistrat!

La présidente. Bien, cette interpellation est donc reportée. Nous passons au point suivant...

¹ Annoncée, 3108.

13. Motion du 30 novembre 2005 de MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Guy Dossan, René Winet, Philippe Herminjard et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Passe-pied confortable à Saint-Antoine» (M-569)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le revêtement au-dessus du parking Saint-Antoine reste inconfortable aux pieds, sans compter la poussière en été et la boue en hiver;
- que de très nombreux piétons se déplacent entre la rue des Chaudronniers et l'ascenseur dudit parking;
- que le passage par le trottoir est étroit, indirect et souvent parsemé de graviers provenant du revêtement perméable mal compacté;
- que la perméabilité de ce revêtement n'est pas d'une grande importance, puisqu'il est au-dessus d'une dalle étanche,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élargir au-dessus du parking Saint-Antoine le trottoir entre la rue des Chaudronniers et l'accès à l'ascenseur, et à créer une bordure de séparation efficace entre ce passe-pied et le revêtement perméable, évitant l'éparpillement des graviers sur ce passage.

M. Philippe Herminjard (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vais aborder ici un sujet plus léger que celui de la mendicité qui, émotionnellement, était assez lourd. En fait, la question est: le chemin le plus court entre deux points, est-ce bien la ligne droite? Cette question a trait à la sortie de l'ascenseur du parking Saint-Antoine, en direction de la rue des Chaudronniers. Il se trouve qu'en parcourant ce trajet le piéton traverse une zone recouverte de matière du Salève. Celle-ci a été mal stabilisée lors de son installation, et ce revêtement est peu adapté aux chaussures de ville, que ce soit celles de Madame ou de Monsieur; on se salit, on se tord les pieds... Nous proposons donc l'élargissement du trottoir juste dans l'axe du raccourci. Pour que ce passage soit en harmonie avec la beauté du lieu – car la promenade Saint-Antoine est en effet magnifique – nous proposons un chemin en pavés naturels, tel qu'ils existent sur une partie de la place. Nous demandons au Conseil administratif de réaliser rapidement ce modeste aménagement de confort urbain.

¹ Annoncée, 3414.

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Ce soir, nous proposerons au groupe radical une attitude de rigueur! En effet, nous refuserons d'entreprendre ces travaux, si modestes soient-ils, parce que nous cherchons à faire des économies et que l'aménagement de la promenade Saint-Antoine, tel qu'il est, convient à la grande majorité des citoyennes et des citoyens qui fréquentent cette place. La matière du Salève, ma foi, nous y sommes habitués depuis très longtemps, et le statu quo peut durer encore un peu, notamment jusqu'au moment où nous retrouverons les chiffres noirs et des recettes plus importantes que celles attendues cette année. Alors, non, nous n'accepterons pas cette motion, évitant ainsi de dépenser 100 000 ou 200 000 francs, voire plus, allez savoir, pour ce projet. A une autre fois, Mesdames et Messieurs les radicaux!

M. Roman Juon (S). Je prends le relais de M. Deshusses, car nous nous mettons à deux pour expliquer pourquoi nous refuserons cette motion. D'abord, un rectificatif: il est dommage que M. Ferrazino ne soit pas là, car il aurait pu confirmer que la matière du Salève en Ville de Genève n'existe plus. Grâce aux bagarres que nous avons menées contre une entreprise proche de votre parti, Mesdames et Messieurs, la Ville n'utilise plus ce matériau; elle utilise maintenant de la matière du Jura. La fameuse balafre sur le Salève, qui s'agrandissait chaque année, va mieux, elle est en train de cicatriser et, suite aux arrêtés préfectoraux pris par la Haute-Savoie, les carrières vont être fermées.

Cela dit, je voudrais relever que, indépendamment du coût des travaux, il y a d'autres moyens d'intervenir pour des objets d'aussi peu d'importance. Vous êtes nouveau dans cet hémicycle, Monsieur Herminjard, et vous ne les connaissez peut-être pas, mais sachez que la première chose à faire, c'est de poser la question à la Voirie, qui a des budgets pour ce genre de travaux. Un simple coup de téléphone, un rendez-vous sur place avec un contremaître, un technicien ou un responsable de la Voirie, peuvent permettre de régler le problème très simplement, sans passer devant ce parlement. En revanche, si on renvoie cette motion à la commission des travaux ou à la commission de l'aménagement et de l'environnement, quinze personnes vont se réunir pour discuter de cet immense projet, des responsables de la Voirie vont se déplacer pour faire une présentation. Tout cela coûtera, le rapport de commission coûtera aussi. Puis, ici, nous allons en débattre et, comme on ne sait jamais si le débat va dérailler, nous pourrions facilement passer une heure sur le sujet, pour peu que s'y mêlent encore le problème des chiens, ceci, cela... Une telle motion risque donc de coûter cher pour rien et d'alourdir inutilement le travail municipal.

Dans ce sens, je conseillerai, pour la prochaine fois, de trouver des solutions plus directes, en contactant la Voirie et les fonctionnaires. Ce n'est pas

inintéressant, c'est même souvent très enrichissant, et c'est aussi une occasion d'apprendre comment fonctionnent notre Ville et les gens qui y travaillent.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 33 non contre 16 oui (2 abstentions).

14. Motion du 30 novembre 2005 de MM. Michel Ducret, Philippe Herminjard, Olivier Norer, Christian Zaugg, Thierry Piguet, Robert Pattaroni, Pascal Rubeli, René Winet, Alain Dupraz, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquier Grecuccio et Marie-France Spielmann: «Desserte par les transports publics du secteur Saint-Paul/Grange-Canal» (M-570)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la pétition P-43, acceptée le 21 avril 1998, qui demandait une meilleure desserte du quartier de Saint-Paul;
- la réponse qui était que cette desserte serait améliorée par la mise en service du «métro léger transfrontalier» dès 2005;
- que cette solution a été invalidée par le choix de réaliser la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse;
- que, depuis lors, rien n'a été entrepris, alors même que ce périmètre va encore s'urbaniser sur le territoire des communes de Chêne-Bougeries et de Coligny;
- que les lignes de tramway 12 et 16 sont chroniquement saturées le matin depuis Grange-Canal,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à demander à l'Etat de Genève ses projets pour améliorer la desserte de ce secteur par les transports publics;
- à promouvoir pour l'avenir le prolongement de la ligne de tram ayant son terminus à la gare des Eaux-Vives jusqu'à Saint-Paul, voire plus loin, par-dessus la couverture des voies de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse.

¹ Annoncée, 3415.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, veuillez prendre note tout d'abord d'une petite correction en ce qui concerne l'invité de la motion: il ne s'agit pas d'une ligne de «train», mais d'une ligne de «tram». (*Corrigé au Mémorial.*)

Nous savons bien que tout le secteur compris entre la gare des Eaux-Vives et Grange-Canal est appelé à se développer. On projette d'y construire de nombreux logements en Ville et de nouveaux quartiers vont voir le jour, au-delà de nos frontières communales, je pense notamment au futur ensemble de la Tulette à Cologny.

Le projet prévu de ligne de bus 9 pour rejoindre la Tulette pose, il convient de le signaler, de sérieux problèmes de voirie, et nous ne comprenons pas très bien, compte tenu de l'augmentation prévisible du trafic automobile dans ce secteur, comment l'on pourra aménager des voies de bus dans les sections les plus étroites de l'axe Rigaud-Gradelle-Frontenex. Cela nous semble, à première vue, relever de l'opération impossible...

Nous avons donc le sentiment que la solution proposée n'a pas été suffisamment creusée et que de nombreuses questions restent en suspens. Nous nous étonnons, d'autre part, qu'un prolongement de la ligne de tram 17 en direction de Frontenex et de la Gradelle, permettant de relier ces quartiers à la future gare des Eaux-Vives et de créer un interface avec les lignes de tram 12 et 16, ait été provisoirement écarté, alors que la maîtrise du foncier et l'abaissement du niveau des quais ouvrent de large perspectives.

Devant cette situation, nous pensons qu'il est urgent que le Conseil administratif demande à l'Office cantonal de la mobilité de lui présenter ses projets pour améliorer la desserte de ce secteur de la rive gauche, en lui indiquant notre préférence pour une solution ferroviaire en site propre qui, comme chacun sait, permet de transporter un plus grand nombre de voyageurs qu'en bus, à une vitesse commerciale d'environ 20 km/h.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous invite, chers-ères collègues, à voter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif, qui la transmettra au Conseil d'Etat.

M. Olivier Norer (Ve). Je vais tâcher d'être bref, puisque M. Zaugg a déjà donné une partie des arguments en faveur de cette motion. Je tiens pour ma part à rappeler un élément important. La motion M-570 concerne le quartier des Tulipiers de Saint-Paul, situé à l'intersection des communes de Genève, de Chêne-Bougeries et de Cologny, qui a été un peu oublié et qu'il faut traiter sérieusement. Le gros problème est qu'il s'agit d'un des rares quartiers de la Ville

de Genève où la loi cantonale H 1 50 sur le réseau des transports publics n'est pas respectée. Celle-ci stipule en effet qu'en agglomération urbaine les arrêts de transports publics sont situés à moins de 300 mètres du point de départ ou de destination. Ce quartier est l'un des rares où la loi n'est pas respectée. En ce sens, le Canton doit être invité dans les plus brefs délais à appliquer sa propre loi!

M. Philippe Herminjard (R). J'aimerais faire un peu d'histoire, au préalable, et rappeler qu'une pétition P-43 avait été déposée en 1993, afin de prolonger les lignes 11 et 14, et qu'à ce jour cette pétition n'a pas été suivie d'effet. La population est pourtant en constante augmentation dans les secteurs Frank-Thomas et Grange-Canal, et les trams 12 et 16 actuels sont régulièrement saturés aux heures de pointe, entre la portion Grange-Canal et Rive. Il faut également se souvenir que le remplacement de la ligne 9 est en projet, mais que, quel que soit le projet choisi, cela ne répondra en aucune manière aux besoins actuels et futurs. De manière générale, les habitants souhaitent disposer d'une ligne directe vers le centre-ville, avec un tracé sans méandres.

Evidemment, avec le projet de liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), les choses prennent une autre perspective. De nouvelles opportunités voient le jour entre la gare des Eaux-Vives et la frontière. En effet, ce tronçon sera souterrain, le train empruntera un tunnel dont la couverture pourra être utilisée à d'autres fins. En l'occurrence, nous y voyons la possibilité d'ajouter deux voies de tram. L'idée, toute simple, consiste donc à prolonger la ligne de tram 17 depuis la gare des Eaux-Vives jusqu'au Foyer Saint-Paul au moins, voire au-delà, si l'on veut pousser l'étude à plus long terme. Il faut relever que le tram pourra être en site propre intégral. C'est important à notre sens, puisque, ainsi, il ne gênera pas les voitures et qu'il n'y aura pas de confrontation modale.

La réalisation de ce projet permettra d'atteindre plusieurs objectifs. Premièrement, cela répondra à la pétition P-43 de l'Association des usagers des transports publics, déposée en 1993, je le répète, il y a donc douze ans. Deuxièmement, cela permettra de décharger les lignes 12 et 16, actuellement surchargées en direction de la ville. Enfin, troisièmement, parmi les points prioritaires, ce projet permettra de répondre aux besoins actuels et futurs d'un quartier en expansion. Nous invitons donc le Conseil administratif à demander l'étude de ce projet par les services de l'Etat de Genève.

Préconsultation

M. Olivier Coste (S). On emploie souvent ici le terme de quartier sinistré: pour ma part, je préfère garder les grands mots pour les vraies catastrophes! Le

quartier de Saint-Paul est seulement un quartier mal desservi par les transports publics. Pourtant, les besoins sont là: des immeubles s'étendent des Allières, le long du chemin Frank-Thomas, jusqu'au plateau de Frontenex au sens large, c'est-à-dire y compris le chemin de Grange-Canal et tout le quartier des Tulipiers. Voilà plus de treize ans que les Transports publics genevois (TPG) ont répondu qu'il fallait attendre 1995 pour mettre en place le prolongement de la ligne 11 d'alors, qui est devenue ensuite la ligne 14 et qui est maintenant la ligne 21, reliant la gare de Lancy-Pont-Rouge à la gare des Eaux-Vives.

A cette époque-là, il avait été demandé par les signataires de la pétition P-43 que la boucle qui passe devant la gare des Eaux-Vives puisse remonter le chemin Frank-Thomas, passer au chemin de Grange-Canal et redescendre la route de Chêne. C'était il y a plus de treize ans. Or les besoins de 1992 se sont bien étendus depuis, avec près de 900 nouveaux logements – 500 à Frank-Thomas et 386 à Grange-Canal – mais surtout un foyer pour personnes âgées, le Foyer Saint-Paul. Celui-ci compte 120 employés et 112 pensionnaires, dont un bon nombre de centenaires, sans oublier les membres de leurs familles qui leur rendent visite et qui ne sont pas tous jeunes. Toute cette population attend toujours.

Sans vouloir entrer en matière sur un projet à moyen terme qui ne serait possible qu'après la mise en service du CEVA – c'est-à-dire une extension de la ligne de tram 17 jusqu'à la Gradelle, et même plus loin, jusqu'au quartier de la Tulette – le groupe socialiste demande que soit mise en place rapidement une extension d'une des lignes de bus à proximité. Les solutions sont diverses. En effet, trois lignes utilisent le même parcours périphérie-Rive, en passant par la route de Frontenex, soit les lignes de bus 9, A et 33. L'une de ces trois lignes pourrait momentanément être déviée et remonter le chemin Frank-Thomas pour pouvoir desservir cette zone.

Le bus 21, qui relie la gare de Lancy-Pont-Rouge à la gare des Eaux-Vives, en empruntant deux parcours différents et en traversant Carouge, pourrait aisément faire une boucle de retour par le chemin Frank-Thomas, le chemin de Grange-Canal et la route de Chêne, voire le chemin de la Chevillarde, en desservant là un autre foyer pour personnes âgées.

Ce ne sont donc pas les solutions qui manquent; ce n'est pas forcément à nous d'en définir les modalités, mais aux TPG. Faisons seulement savoir que nous voulons prendre en compte les besoins de la population de notre ville, sans attendre à nouveau treize ans! Les conclusions de la pétition P-43 demandaient un suivi du projet par le Conseil administratif: qu'il le fasse sans tarder!

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs, j'ai été impressionné, tout à l'heure, par l'appel aux économies prononcé par notre

estimé collègue Gérard Deshusses! Nous nous trouvons ici face à un projet un peu similaire à celui qu'il évoquait, mais d'une tout autre dimension, d'une taille beaucoup plus importante. Je vais vous donner la position du groupe libéral et vous faire part de nos réflexions à ce sujet.

Sans refaire l'histoire du tramway à Genève, je rappellerai le démantèlement à peu près complet du réseau dans les années 1950 et 1960, la mort de la ligne de ceinture et le sauvetage miraculeux de la ligne 12, épine dorsale du réseau. Ces dernières années, on a assisté au retour en grâce du transport public urbain par le biais des trams. Vous connaissez les nouvelles lignes qui ont été mises en service: les lignes 13, 16, 15 et 17. Dans cette motion, c'est la ligne 17 qu'on propose de prolonger dans le futur, à moyen ou à plus long terme. Cela veut dire que l'étoile ferroviaire antérieure que constituaient les voies de trams à Genève et qui a été démantelée est en train de se reformer. En l'occurrence, la question est de savoir de combien de branches il faut doter cette nouvelle étoile ferroviaire.

Là, nous poussons la réflexion un peu plus loin. Vous savez que la nouvelle ligne 17 va du Pont-Rouge, via le centre de la ville, jusqu'à la gare des Eaux-Vives, où la boucle de rebroussement est enfin utilisée. Mais faut-il aller plus loin? Telle est la question, de notre point de vue – je pourrais le dire en anglais, comme Shakespeare, mais en français, c'est plus simple! Mesdames et Messieurs, chaque habitant peut-il revendiquer un arrêt de tram, de bus ou de trolleybus au pied de son immeuble? A notre avis, il faut être réaliste et garder le sens de la mesure.

Je livrerai quelques réflexions plus précises à cet égard. Si l'on remonte vers la frontière à partir de la gare des Eaux-Vives, on trouve les lignes 12 et 16, qui desservent toutes les deux Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex et Moillesulaz. On nous dit qu'elles sont surchargées: la solution n'est pas de prévoir une nouvelle ligne à côté, mais peut-être d'augmenter les fréquences aux heures de pointe...

Du fait que le CEVA va se réaliser en sous-sol, les motionnaires nous disent aussi que la ligne 17 pourrait être prolongée en surface, ce qui veut dire qu'on installerait, curieusement, deux lignes ferroviaires l'une sur l'autre... C'est un peu étrange et un tel doublon mérite une sérieuse réflexion, avant d'aller plus loin. Il serait utile de se rendre sur les lieux, muni d'un plan officiel de Genève, pour mesurer les distances. Actuellement, sur la route de Chêne circulent deux lignes de tram et sur la route de Frontenex la ligne de bus 9 – qui sera peut-être transformée en ligne ferroviaire sous forme de tramway à plus long terme. Si on prend les mesures de part et d'autre du nouvel axe qui nous est proposé, on constate qu'il y a au maximum 400 mètres de distance de chaque côté. C'est une longueur qui se parcourt à pied en quatre ou cinq minutes au maximum. A notre avis, une distance si courte ôte sa justification au projet qui nous est présenté, même s'il ne s'agit pour l'instant que d'une étude à demander au Conseil d'Etat.

Motion: desserte du secteur Saint-Paul/Grange-Canal

Voilà où nous en sommes de nos réflexions, dans notre groupe. La ligne proposée est une branche de l'étoile qui ne se justifie pas, vu la proximité des lignes qui existent déjà. Pour cette raison, le groupe libéral refusera cette motion. Il espère ne pas être seul à prendre cette position, mais, même s'il devait l'être, il maintiendrait sa conviction.

M. François Sottas (AdG/SI). Je voudrais réagir, car j'ai entendu à l'instant des choses qui ne me semblent pas tout à fait justes. Vous avez parlé de doublon, à propos de la circulation parallèle d'une ligne de tram et du CEVA, Monsieur Schweingruber. Mais on parle ici d'un RER et d'un tram, et ce n'est pas la même offre. Il y a de grandes différences entre un chemin de fer urbain et un chemin de fer régional, les distances entre les arrêts ne sont pas les mêmes, la desserte n'est pas la même. C'est pourquoi un RER qui suit une ligne de tram peut tout à fait se justifier. Voilà la première chose que je voulais relever.

Ensuite, il y a effectivement surcharge des trams sur le tronçon Moillesulaz-centre-ville, et cela sur les trois lignes existantes, puisque la troisième, qui part de la gare des Eaux-Vives, est maintenant en service depuis plus d'un mois. Les Rues-Basses sont donc desservies par trois lignes et je crois qu'on ne peut pas en ajouter trente-six mille sur la même voie. Augmenter la fréquence me semble très difficile, car les trams sont déjà assez rapprochés au niveau des lignes 16 et 17, lorsqu'ils arrivent à Rive. D'ailleurs, les journaux l'ont signalé, mais il est difficile de faire mieux avec trois lignes sur le même tracé.

Tout cela mériterait une explication, au niveau des élus que nous sommes, une explication en commission, voire plus. Enterrer simplement cette motion, ce serait vraiment un peu dommage. Voilà pour réagir à ce que vient de dire M. Schweingruber.

La présidente. Monsieur Sottas, demandez-vous formellement un renvoi en commission? Bien, ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote de la motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 47 oui contre 10 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à demander à l'Etat de Genève ses projets pour améliorer la desserte du secteur Saint-Paul/Grange-Canal par les transports publics;

- à promouvoir pour l’avenir le prolongement de la ligne de tram ayant son terminus à la gare des Eaux-Vives jusqu’à Saint-Paul, voire plus loin, par-dessus la couverture des voies de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

15. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-577, du 18 janvier 2006 de *M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio*: «Mieux gérer les eaux de pluie: Genève a un rôle pionnier international à jouer»;
- M-578, du 18 janvier 2006 de *M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio*: «Danse contemporaine: des espaces pour les jeunes danseurs et danseuses»;
- M-579, du 18 janvier 2006 de *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, M. Gérard Deshusses, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, M. Eric Rossiaud, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Pierre Rumo, M^{me} Alexandra Rys, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Guy Dossan et Pascal Rubeli*: «OPB: où en est-on?»;
- M-580, du 18 janvier 2006 de *M. Alpha Dramé, M^{me} Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud, M^{mes} Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin*: «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion»;
- M-581, du 18 janvier 2006 de *M. Thierry Piguet, M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David*

Interpellations

Metzger, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquier Grecuccio: «Bons vœux du Conseil administratif»;

- M-582, du 18 janvier 2006 de *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio et M. Gérard Deshusses*: «Une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, enfin?»;
- M-583, du 18 janvier 2006 de *MM. Eric Rossiaud, Alpha Dramé, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Marc Dalphin, Olivier Norer, Roberto Broggin, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz*: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive»;
- M-584, du 18 janvier 2006 de *M^{mes} Anne Moratti Jung, Ariane Arlotti, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Marguerite Contat Hickel, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard-Iungmann, Béatrice Graf Lateo, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Alexandra Rys, Odette Saez, Marie-France Spielmann, Martine Sumi-Viret, Gisèle Thiévent et Nicole Valiquier Grecuccio*: «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?»;
- M-585, du 18 janvier 2006 de *MM. Guy Dossan, Simon Brandt, Patrice Reynaud et Alexis Barbey*: «Voyages du Conseil administratif: du fait du prince aux frais de la princesse!»;
- M-586, du 18 janvier 2006 de *MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon*: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés»;
- M-587, du 18 janvier 2006 de *M^{me} Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Gérard Deshusses et M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio*: «Etat des lieux des privilèges du Conseil administratif»;
- R-88, du 18 janvier 2006 de *M. Christian Zaugg*: «Validation des initiatives et des référendums fédéraux».

16. Interpellations.

La présidente. J'annonce les interpellations suivantes:

- I-146, du 18 janvier 2006 de *M. Pierre Rumo*: «Mandataires ou ex-mandataires de la Ville de Genève: question d'éthique?»;
- I-147, du 18 janvier 2006 de *MM. Jacques Mino et Roman Juon*: «Comment le Conseil administratif compte-t-il utiliser les 100 000 francs supplémentaires en faveur des apprentis?»

17. Questions écrites.

La présidente. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-208, du 18 janvier 2006 de *M. Philippe Herminjard*: «Falaises de Saint-Jean: débardage et autres travaux inscrits dans le développement durable»;
- QE-209, du 18 janvier 2006 de *M. Simon Brandt*: «Sécurité publique: une affaire privée?»;
- QE-210, du 18 janvier 2006 de *M. Pierre Maudet*: «Avis de droit: abus d'avis?»;
- QE-211, du 18 janvier 2006 de *M. Roman Juon*: «Parcage sauvage au rond-point de Plainpalais».

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4774
2. Communications du bureau du Conseil municipal 4774
3. Pétitions. 4774
4. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Isabel Nerny, Alice Ecuivillon, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Bruno Martinelli, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour que l'on attribue la distribution des médailles de chiens aux divers postes municipaux et que ces médailles ne soient plus en aluminium, mais en plastique» (M-304). 4774
5. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Isabel Nerny, Monique Guignard, MM. Jean-Pascal Perler et Jean-Charles Lathion, acceptée par le Conseil municipal le 14 novembre 2000, intitulée: «Prolongation des horaires d'été pour les Mouettes genevoises» (M-116). 4776
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 2 novembre 2004, intitulée: «Pour une application des procédures d'attribution des marchés publics respectueuse des petites entreprises» (M-380). 4778
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 septembre 2005, intitulée: «Remplaçons la verrière de la place de Cornavin» (M-480). 4779
8. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 24 octobre 2005, intitulée: «Coupe de l'America 2007: du vent dans les voiles de la Ville de Genève!» (M-541) 4781
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 24 mai 2000, intitulée: «Funérailles administratives des fonctionnaires» (QE-30) 4784

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Patrice Reynaud, du 12 octobre 2005, intitulée: «Bâtiment trou d'air»: pour-quoi vide et si cher?» (QE-193)	4785
11. Motion du 9 novembre 2005 de MM. Roland Crot, Sylvain Clavel, Marc-André Rudaz, Eric Ischi, M ^{me} Nelly Hartlieb, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, René Winet, Georges Queloz, Jean-Luc Persoz et M ^{me} Nathalie Fontanet: «T'as pas deux balles?» La mendicité dans la rue a atteint ses limites» (M-566)	4787
– Motion du 30 novembre 2005 de MM. René Grand, Sébastien Bertrand, Alain Dupraz, M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Alexandra Rys: «Précarité et mendicité à Genève» (M-576).	4788
12. Interpellation du 9 novembre 2005 de M. Blaise Hatt-Arnold: «Question écrite QE-186 et calendes grecques...» (I-142).	4819
13. Motion du 30 novembre 2005 de MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Guy Dossan, René Winet, Philippe Herminjard et M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Passe-pied confortable à Saint-Antoine» (M-569)	4820
14. Motion du 30 novembre 2005 de MM. Michel Ducret, Philippe Herminjard, Olivier Norer, Christian Zaugg, Thierry Piguet, Robert Pataroni, Pascal Rubeli, René Winet, Alain Dupraz, M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio et Marie-France Spielmann: «Desserte par les transports publics du secteur Saint-Paul/Grange-Canal» (M-570).	4822
15. Propositions des conseillers municipaux	4828
16. Interpellations	4829
17. Questions écrites	4830

La mémorialiste:
Marguerite Conus